

JOSEPH GARIN

EN SAVOIE

LIVRE PREMIER

Histoire

de

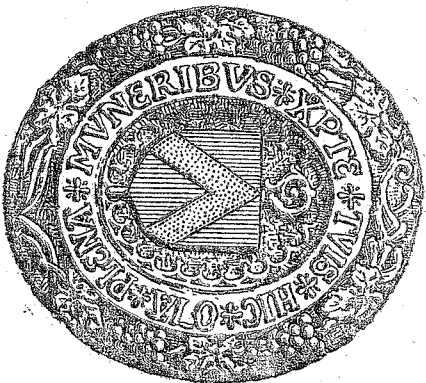
l'Abbaye de Tamié

LES ORIGINES

(1132-1300)

CHAPITRE PREMIER

LE VALLON DE TAMIE



I. Situation géographique. — II. Voies d'accès. — III. Le nom de Tamié. — IV. Importance de ce vallon : voie romaine, route commerciale, point stratégique.

I. — Tamié est une petite vallée des Alpes de Savoie, de l'Arrondissement d'Albertville. Située dans la région subalpine, elle sépare deux chaînons parallèles du massif des Bauges, ceux de la Sambuy et de la Belle-Etoile. S'ouvrant entre cette dernière montagne au Nord-Est et la Tête-Noire à l'Ouest, elle se continue par un étroit défilé et les gorges du torrent du Bard jusqu'à la petite ville de Faverges (Haute-Savoie), formant ainsi un trait d'union entre la vallée de la moyenne Isère et le bassin du Léman. Sa longueur totale est d'environ 6 kilomètres; sa largeur approximative 700 mètres et son altitude moyenne 850 mètres.

En son milieu coule, du sud au nord, un petit ruisseau qui recueille les eaux des deux versants et va grossir l'important cours d'eau qu'est le torrent du Bard ou nant de Tamié. Leurs eaux réunies, fraîches et impétueuses, augmentées encore de celles de nombreux et pittoresques affluents, iront se jeter dans le poétique lac d'Annecy.

PARIS

LIBRAIRIE J. GABALDA

90, Rue Bonaparte, 90

CHAMBERY

LIBRAIRIE M. DARDEL

Rue des Portiques

1927

A l'est se dresse, majestueuse et séduisante, la Belle-Etoile (alt. 1.846 m.), montagne aux flancs complètement boisés d'essences variées où dominent le hêtre, le sapin et le chêne. Les paliers successifs des Teppes (alt. 1.070 m.) et de la Croix de Périllet (alt. 1.714 m.) en rendent l'ascension facile. Son sommet est un belvédère magnifique, l'un des plus beaux des Alpes, d'où l'on découvre l'immense et merveilleux panorama des grandes cimes avec le Mont Blanc au centre. Une table d'orientation placée en 1913, par les soins du Touring-Club, en facilite l'étude.

A l'ouest, les monts du Parc du Mouton (alt. 1.802 m.) et de la Tête-Noire (alt. 1.701 m.), recouverts de forêts épaisses, laissent émerger derrière eux les pointes dénudées de Chaurionde (alt. : 2.221 m.) et de la Sambuy (alt. 2.203 m.), surgissant au milieu des gras pâturages d'Udrizon, de Coutarse, d'Orgeval et de la Bouchasse.

Au-dessous de ces sommets, qui encadrent et protègent le valion de Tamié, des masses noires de sapins, parsemées de rochers énormes, se détachent sur la verdure des prairies. Quelques pauvres chalets, disséminés dans cette solitude, sont les seules habitations qu'on y rencontre. Le silence n'y est interrompu que par le roulement lointain des torrents. Quand venant du sud par Plancherine, on a dépassé le modeste oratoire, dédié à la Vierge Marie et à Saint Bernard, et pénétré dans le valion, on a devant soi l'abbaye construite à mi-côte sur le versant oriental de l'Udrizon. Ce contrefort adossé au Plan du Four et au mont de Seythenex sert de défense naturelle au plateau des Bauges. A gauche est bâti le hameau de Malapalud et du Bonley (alt. 939 m.), en face de celui plus élevé de Ramaz (alt. 960 m.). Tout au fond s'entrevoient les maisons et les granges du Pommaréy et, plus lointaines, celles du village des Prières.

Le valion est intéressant à plus d'un chef. Le géologue en peut étudier le pli synclinal, pli en forme de cuvette, nettement observable dès l'entrée. Plus au nord, le torrent de Saint Ruph lui montrera ses deux belles cascades et la grotte curieuse, qu'il a formée en creusant dans le rocher le premier lit de ses eaux impétueuses. Le naturaliste y rencontre

la riche flore de la zone des chaînes calcaires. Le touriste en fait le point de départ d'ascensions sans péril aux montagnes voisines toutes intéressantes. L'historien y songe aux souvenirs multiples, laissés par le temps, depuis la domination romaine, aux nombreux voyageurs et aux armées diverses, romaines, allobroges, sarrazines, françaises, piémontaises, bernoises, espagnoles, autrichiennes qui en ont traversé le col¹.

II. — Trois voies d'accès conduisent à Tamié. L'une vient du sud, part de Frontenex, sur la rive droite de l'Isère, traverse les villages de Tournon, Verrons-Arvey et Plancherine, puis, par de nombreux lacs, aboutit au col (alt. 908 m.). De ce point le coup d'œil est splendide. « La plaine de l'Isère s'étend au milieu d'un vaste amphithéâtre de montagnes bleues, que dominent les sommets neigeux des Alpes ».

La deuxième route débouche à l'est de la vallée et vient d'Albertville à travers les communes de Saint-Sigismond et de Chevron. Elle est due au génie militaire qui l'a construite pour le service du fort de Tamié, situé à l'entrée du valion, à l'est, commandant à la fois les débouchés des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne dans la Combe de Savoie. Quand on a quitté Chevron, le chef-lieu de Mercury, la scène est féérique. Là-bas, à quarante kilomètres, dominant l'horizon de sa haute taille et l'éclairant de son étincelante beauté, le Mont Blanc; à droite et à gauche du géant, les principaux sommets des Alpes; en face la chaîne du Grand Arc avec ses neiges et ses immenses pâturages; au fond de la vallée, l'Isère, ondulant gracieusement le ruban d'argent de ses eaux limpides. Piqués dans la verdure, sur les collines, les plateaux, ou assis dans le fond de la vallée, des villages ou des maisons solitaires. Personne n'oublie ce rare tableau quand une fois il l'a contemplant. Et lorsque l'on

(1) *Hist. de Chevron* I, p. 27-31-39. — PASCALIER : *Hist. de Tarentaise*, p. 25-67-68. — PLISSANCE : *Hist. des Savoisyens* I, p. 39. — REY ET CONCRETE : *La Savoie*, Guide, p. 167-219. — Carte d'Etat-Major 80/000 feuille 169 bis Albertville.

pénétrer dans le vallon de Tarnié, par delà les chaumières de la Ramaz, c'est l'abbaye qui retient le regard : posée sur un coteau, à la lisière d'un grand bois de sapins. On dirait un blanc reliquaire dont la clarté illumine la vallée, qu'obscurcirait trop la couleur sombre des forêts voisines.

La troisième route quitte la petite ville de Faverges et monte par une pente douce, le long du torrent du Bard. Comme les précédentes, cette voie a son intérêt. Ce ne sont plus les horizons lointains et les panoramas inoubliables, mais c'est la grotte et la cascade du torrent de Saint Ruph, c'est le viaduc géant de Seythenex qu'elle offre à la contemplation du voyageur qui la suit.

III. — L'origine du nom de Tarnié a donné lieu à de nombreuses et savantes discussions. M. de Foras y voit une contraction de deux mots *Sancti Amedei* et suppose l'existence très ancienne d'un édifice religieux, dédié à Saint Amédée, d'où la localité aurait tiré son nom. Cette version est spéculative et paraîtrait fondée, sur l'orthographe des anciens titres, où Tarnié est toujours appelé *Stamedei*, au génitif, mais aucun motif sérieux ne nous autorise à l'admettre.

Il semble plus naturel de s'en tenir à l'étymologie, tirée de la topographie, c'est-à-dire de la position de Tarnié entre deux montagnes, aux limites de quatre anciennes provinces (la Savoie, le Genevois, la Tarentaise et la Maurienne). *Stat-medium* est une origine très plausible du nom latin de Tarnié. Au reste, c'est l'opinion la plus ancienne; Geoffroy, Abbé d'Hautecombe, qui vers 1183 écrivit une vie

(2) VERMIER : *Diét. topographique* 8° Chambéry, 1896, au mot Tarnié.

(3) Léopold JANASCHEK (*Origines cisterciennes*, Vindobonae 1877, in-4°, p. 30 et 31) indique successivement : *Stamedium*, Tarnié, al. *Stamedius* Mons *Stamedii*, *Stamedieri* (Stamedienis), *Monasterium Stamedum* (in antiquissimis cartis) *Stamedium* (V°) *Stagnedium*, *Stagmedum*, *Scamedium*, *Squamedium*, *Starnedum* (Div.) *Santarnedium* (apud Britum 533) *Sane del Stagnore* (Bl), *Stamedy*, *Tharnié*, *Tharnyé*, *Tarniez*, *Tarnied*, le Tarnis, *Tarnier*, *Tarniers*.

de Saint Pierre de Tarentaise, premier abbé de Tarnié, dit en propres termes : « *Dicitur vero Stamedium quasi stans medium quod circa eundem locum provincie duæ et duo sunt comitatus* ».

Le nom a pris au cours des temps des formes nombreuses et diverses. C'est successivement *Stamedium*, 1132 et 1183 (charte de fondation et vie de Saint Pierre, par Geoffroy); *Stansmedii*, en 1134 (*ecclesia Stansmedii*, cart. de Saint André le Bas n° 232); *Tamedii*, 1263 (*domus monachorum Tamedii*, Mém. soc. sav. hist. et arch. T. XXIX, p. 443); *Thamedii*, au XIV^e siècle (abbas Thamedei cartul. Sabaudien, Bibl. Nat. f. lat. N° 10.031); *Stamedei*, au XV^e siècle (Etat des bénéf. du diocèse de Grenoble dans cart. de Grenoble p. 279); *Tharnyé*, 1478 (Mém. Acad. de Savoie doc. T. I, p. 179); *Estamys*, 1520.

IV. — Dès la plus haute antiquité la vallée de Tarnié fut un passage de la plus grande importance. Quand Agrippa, gendre d'Auguste, eut fait construire la route de Milan à Vienne en Dauphiné⁴, de cette voie principale se détacha, au-dessous du confluent de l'Arly et de l'Isère, un autre chemin se dirigeant, par Mercurey et le col de Tarnié, sur Casuarina (Viz-Faverges), Bontas (près d'Anney) et Genève.

Au IV^e siècle, on abandonna cet itinéraire pour passer, sur la rive droite de l'Arly, par Ugines; mais, vers la fin du VIII^e siècle, cette rivière ayant emporté dans une crue la plus grande partie de la voie romaine, le chemin de communication fut transporté sur le col de Tarnié⁵.

Et la route de Tarnié a dû être fort fréquentée si l'on en juge, sur les territoires de Chevron et de Plancherine, par les débris d'un dallage particulier aux voies romaines et par les vestiges du culte dont était honoré Mercure, dieu des voyageurs. Dégredée au moyen-âge, elle était pourtant très suivie, même dans les temps assez rapprochés de nous. Au

(4) PLAISANCE : *Hist. des Savoysens* I, p. 39.

(5) ALBANIS BEAUMONT T. IV, p. 478-479 — DUCIS : *Voies romaines*, p. 135.

xviii^e siècle, le gouvernement de la Savoie ne désespérait pas de la rendre carrossable, comme elle était sans doute autrefois. Et, au début du siècle dernier, c'est encore, au dire du préfet Verneilh, par cette route que les montagnards de Tarentaise passaient pour se rendre par groupes à Genève.

En 1794, le général Kellermann crut nécessaire de faire construire quelques lignes de fortifications sur la colline qui, à l'est, domine le vallon, afin d'arrêter l'armée sarde le cas échéant⁷.

Après la guerre de 1870, le génie militaire français, poursuivant l'idée de Kellermann, construisit, au même lieu, l'un des forts les plus importants de la place d'Albertville.

(6) PASCALIER : *Hist. de la Tarentaise*, p. 25.

(7) ALBANIS BEAUMONT T. IV, p. 479.

(8) *Histoire de Chevron* I, p. 27-31-39.

CHAPITRE II

LA FONDATION DE L'ABBAYE

- I. Le col de Tamié au Moyen-Age et le comte de Savoie. —
- II. L'archevêque de Tarentaise choisit Tamié pour y fonder une abbaye. —
- III. Date de la fondation. —
- IV. La donation des sires de Chevron. —
- V. La légende de la bataille au col de Tamié. —
- VI. Le comte de Savoie n'a pas fondé Tamié. —
- VII. Les témoins de la fondation. —
- VIII. Le blason de l'abbaye.

I. — Au Moyen-Age le col de Tamié n'était point comme de nos jours un riant vallon tapissé de verdure traversé par une belle route. « Il était alors couvert de forêts épaisses au milieu desquelles serpentait un chemin presque impraticable dans les marécages. Les neiges s'y amoncelaient dans la mauvaise saison, la tourmente y régnait une partie de l'hiver et il fallait un courage stimulé par une nécessité absolue pour oser s'aventurer dans cette effrayante solitude. Pourtant le col de Tamié était très fréquenté, à cause du commerce qui existait entre Genève et le Piémont et du mauvais état des routes qui se dirigeaient sur la ville de l'Hôpital. Le chemin dans la vallée de l'Arly n'arrivait à Palud que par une montée très escarpée, il aboutissait à Uignes après avoir traversé les villages de Thésol et de Marhod. On avait abandonné cette route pour suivre la vallée de Tamié ou du Coupe-Gorge, car tel était le nom populaire de cet étroit passage. Durant la belle saison ce lieu sauvage devenait un repaire de voleurs qu'attirait l'espoir de riches aubaines ».

« Le Comte Amédée III (1103-1148) fit pratiquer des éclaircies dans l'épaisseur de la forêt; la route fut rendue plus sûre, car on perdit quelques brigands aux arbres qui la bordaient. La vallée perdit alors le nom de Coupe-Gorge et recut celui de Tamié, qu'on employait quelquefois pour la désigner »¹.

(1) BURNIER : *Histoire de Tamié*, p. 13-14.

Il semble bien cependant que ces mesures n'avaient point donné la sécurité nécessaire aux voyageurs qui passaient par le col et la vallée de Tamié. Aussi, le Comte de Savoie, s'il faut en croire une vieille Charte², aurait « humblement prié dom Pierre, archevêque de Tarentaise, fâche et humble moine de l'Ordre de Cîteaux, de chercher avec diligence un endroit pour l'établissement digne et convenable de cet Ordre dans son comté ».

II. — L'archevêque Pierre, d'origine noble, mais dont on ignore la patrie, était abbé de la Ferté, au diocèse de Châlon-sur-Saône, avant d'être, le premier de son Ordre, élevé à la dignité épiscopale sur le siège de Tarentaise en 1124³. Tout naturellement il pensait à enrichir son archidiocèse d'une maison cistercienne. Il pourrait ainsi donner satisfaction au désir du comte et posséder, dans son propre diocèse, un établissement de son Ordre, comme en possédait déjà, à Hautecombe et Anlps, le diocèse de Genève.

Où placerait-il cette abbaye nouvelle? Ses recherches ne furent pas longues. Il se rendit compte rapidement que l'endroit le mieux choisi pour y établir son Ordre serait Tamié « *providit locum quemdam qui dicitur Stamedium aptum ad cisterciensis ordinem instituendum* ».

« Le but principal de cette création était de fournir des secours aux passants et d'offrir aux malades les ressources d'un hôpital gratuit. Par le défrichement des terres incultes et d'une partie des forêts, les religieux devraient donner à l'agriculture une féconde impulsion; ils fourniraient aux cultivateurs, à de bonnes conditions, des semences et des bestiaux et détourneraient du brigandage quelques-uns des malheureux que la misère y avait entraînés »⁴.

III. — La date de la fondation de Tamié a donné lieu à quelques discussions et, dans l'état actuel de la question, on peut seulement donner des probabilités.

(2) BURNIER, doc. 2, p. 240; p. 22 note,

(3) PASCALIN : *Hist. de Tarentaise*, p. 68. — GALLIA CHRIST. XII, col. 704.

(4) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 14.

Les Annales et le cartulaire de l'Abbaye de Bonnevaux en Dauphiné placent en 1125 l'*Exordium Stamedii*, le commencement de Tamié. La chose est possible puisque dès l'année précédente, Pierre, ancien abbé de la Ferté est sur le siège métropolitain de Tarentaise et a pu déjà demander à ses frères de venir s'établir dans son diocèse. Cependant, ce serait laisser bien peu de temps au nouveau pontife pour connaître son diocèse, chercher un lieu propice et obtenir des sires de Chevron la généreuse donation qui fondera vraiment Tamié.

La charte de 1132 dit en effet que l'Archevêque, ayant choisi Tamié, demanda, à ses propriétaires, de vouloir bien lui en faire donation. Il est probable que les négociations durèrent quelque temps, et, quand elles furent achevées par la généreuse donation du valloin, Pierre dut d'abord songer à préparer l'établissement du monastère et à trouver des moines pour le peupler.

Une tradition conservée dans la famille de Chevron-Villette veut que dès 1130 les trois frères de Chevron aient commencé les travaux à Tamié⁵. Ce n'est donc qu'après le délai assez long, nécessaire pour chercher et trouver un endroit propice et en négocier la cession gracieuse, que l'Archevêque de Tarentaise put faire appel à ses frères en religion. L'historien de Pierre II de Tarentaise, M. Chevray, affirme que l'Archevêque s'adressa à l'abbé de Cîteaux pour avoir quelques religieux⁶. La charte de 1132, après avoir rapporté les pourparlers entre l'archevêque et les frères de Chevron, ne semble pas permettre une telle hypothèse; elle affirme que Jean, abbé de Bonnevaux, fut immédiatement convoqué sur les lieux, pour rencontrer les donateurs et l'archevêque et voir les premiers travaux du monastère et l'étendue du domaine, que la piété des sires de Chevron allait lui donner. Hautecombe venait de se fonder; Anlps sans doute avait trop peu de frères; il était naturel que l'on s'adressât à l'abbaye la plus voisine : Bonnevaux. Ainsi les premiers moines établis en Tarentaise nous venaient de

(5) MORAND : *Les Bauges II*, p. 284.

(6) CHEVRAY : *Saint-Pierre*, p. 81.

Vienna comme, sept siècles auparavant, les premiers apôtres.

Il est certain d'ailleurs que Tamié ne fut pas une abbaye parfaite dès 1132, comme semblent l'affirmer le *Gallia Christiana*, Guichenon, Besson et Burnier, car, dans la charte de 1132, il s'agit de la fondation à faire et du territoire donné dans cette intention. On lit en effet que les sires de Chevron font leur donation à Jean, abbé de Bonnevaux et à ses frères qui dans ce lieu serviront Dieu, « *Joanni abbati... et fratribus ejus ibi Deo servituris* ».

IV. — Aussi, continue Janauschek, les moines de Bonnevaux construisirent les bâtiments du nouveau monastère où Pierre abbé, avec toute sa communauté, s'établit, le 14 des calendes de Mars 1133, c'est-à-dire le 16 février 1133.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la date réelle, où sont venus, à Tamié, les moines qui les premiers s'y installèrent, il demeure incontestable que les sires de Chevron furent les vrais fondateurs de l'abbaye par leur généreuse donation de 1132.

Nous en possédons encore le texte que nous ont gardé Besson, le *Gallia Christiana* et les archives départementales. En voici la traduction :

« L'an de l'Incarnation onze cent trente deux, par la grâce de Dieu et son immense bonté, dom Pierre, archevêque de Tarentaise, fixa son attention sur un lieu appelé Tamié et situé dans son diocèse, qui lui parut propre à un établissement de l'Ordre de Cîteaux. Il demanda cette localité à ses possesseurs, c'est-à-dire aux frères Pierre, Guillaume et Aynard de Chevron. Il plut ensuite à ce vénérable archevêque de convoquer à Tamié dom Jean de pieuse mémoire, abbé de Bonnevaux, les frères de Chevron et un grand nombre d'autres personnes. Tous étant réunis, Pierre avec sa femme, Guillaume avec sa femme et son fils Guillaume, du consentement d'Aynard absent, donnèrent le domaine de Tamié à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à Jean, abbé de Bonnevaux, ainsi qu'à ses frères, qui

(7) JANAU SCHER I, p. 31.

désiraient s'y dévouer au service de Dieu. Ils firent cette donation pour le salut de leurs âmes et celles de leurs parents, sur la prière du susdit archevêque et en présence de tous les témoins. Ils donnèrent tout ce qu'ils possédaient, au mont de Tamié, suivant la direction de l'eau qui tombe du sommet des montagnes et des deux côtés jusqu'au ruisseau qui court au milieu de la vallée, à l'exception toutefois de certains fiefs, domaines et fermes qu'ils occupaient. Si cependant les religieux parvenaient dans la suite à acquérir quelques-uns de ces lieux réservés, les donateurs les leur cédaient, à condition qu'ils ne perdraient pas leurs services, dans tous les cas, ils ne rendraient pas la communauté des frères responsable de cette perte ».

« Les témoins de cette donation sont : dom Pierre, archevêque de Tarentaise; dom Jean, abbé de Bonnevaux; frère Jean, prieur du même lieu; frère Amédée d'Hauterive; frère Aldemar; frère Pierre; frère Wilfred, qui tous ensemble ont reçu la donation ».

« Sont aussi témoins : Ubold de Cléry; Sigrand de Chevron; le prêtre Julien; le clerc Ponce et son frère Aynard; Bertran et on fils Hugues; et Bonnefoi de Tournon; Roland de Sazo (du Saix); Anselme de Bellecombe; Guillaume *Remestagnus*; Hugo de Setheray et beaucoup d'autres ».

« Et de même que Pierre et Guillaume de Chevron avaient donné tout ce qu'ils possédaient, au susdit mont de Tamié, ainsi Aynard, leur frère, avec son fils et son épouse, donna tout ce qu'il possédait au même lieu. Sont témoins : Garnier et son frère et les frères Amédée et Aldemar qui reçurent cette donation à Pontverre ».

V. — De cet acte il ressort que l'archevêque Pierre eut seul l'idée première de la fondation de Tamié et que les frères de Chevron lui facilitèrent l'accomplissement de ce pieux dessein. Les courtisans des premiers comtes de Savoie

(8) *Gallia Christ.* XII instrumenta 380. — Arch. Dép. C. 4.861, p. 55, n° 10. BURNIER, p. 15 et 29. — BESSON, p. 341, preuve n° 15.

se plurent à leur attribuer une part considérable dans l'établissement de notre monastère. Ils supposèrent qu'une bataille sanglante s'était livrée, vers l'an 1129, dans le défilé de Tamié, entre Amédée III et le comte de Genève; que pour conserver à jamais le souvenir des braves qui étaient tombés pour défendre sa cause, Amédée aurait élevé un oratoire, sur le lieu où reposaient leurs corps, et que Pierre de Tarentaise aurait amené des moines de Bonnevaux pour le desservir. Cette donnée ne supporte pas l'examen : ni l'histoire, ni la tradition n'ont conservé le souvenir de la lutte du col de Tamié, quoiqu'un événement de ce genre eût dû laisser des traces profondes dans les souvenirs populaires. On ne s'explique pas d'un autre côté que la charte de la fondation de l'abbaye ne mentionne pas le prince qui est censé l'avoir créé. Il faut en conclure qu'Amédée n'était pour rien dans cet acte; l'oubli qu'on eut commis, en le passant sous silence, eut été contraire à toutes les règles établies. Et pourtant la légende d'Amédée III à Tamié a été consignée dans quelques-unes de nos vieilles chroniques : la chronique de Servion, la chronique latine de Savoie et celle d'Hautecombe.

La chronique de Servion nous raconte comment, une année après la fameuse bataille, qui aurait eu lieu au col de Tamié, (et dont la chronique de Savoie nous donne la description), les parents des soldats tués dans le combat vinrent trouver le comte Amé. Ils lui demandèrent d'aller prendre les corps de leurs parents morts pour les ensevelir en terre bénite. Le prince se mit à « moult tendrement plourer » et leur promit de leur donner satisfaction. Sans retard il se rend « sur le cold de Tarnyes » ou il « raconte les vaillances et bonités des nobles hommes... en les regretans, plourant et soupirant et gectant mainte larme », puis ajoute : « je voe ysy à Dieu de fonder ysy un abaye de l'ordre de Cîteaux en l'onour de Dieu et de Nostre-Dame pour et à cause du remède des aumes des corps des mors, lesquels ysy furent enterrés ». Sur son ordre, les maçons se

(9) *Monumenta historice patrie* T. VII : *Scriptores* III, p. 106. Turin 1840.

mettent à l'œuvre pour construire l'abbaye qui s'appellera « Tarnys, qui veult autant à dire comme ranscon d'aume (rançon d'âmes) ». Le comte « ordonne enfin abbé et moynes au service de Dieu et de Notre-Dame lesquels il renta, fonda et doa... »

La chronique latine de Savoie¹⁰ donne le récit de la fabuleuse bataille, après laquelle le comte Amé III aurait fondé un monastère, en l'honneur de Dieu et du bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux. « *Comes ipse tandem monasteria Sancti Sulpiti et inde Stigmedei in honorem Dei et beati Bernardi Clarevallis construxit et decenter redditibus dotavit* ». Comme si toutes les maisons cisterciennes n'étaient pas nécessairement dédiées à la Vierge Marie. Comme si l'on pouvait croire que le comte de Savoie eut décerné le titre de bienheureux à un homme vivant, à Bernard, abbé de Clairvaux, et eût placé le nouveau monastère sous son invocation¹¹.

La chronique d'Hautecombe¹², plus récente que les précédentes de quelques années, reproduit les mêmes erreurs.

Voici son texte :

« *Comes IV fuit Amadeus, qui edificavit oratorium Stamedieni ut vicarij* ». Le quatrième comte fut Amédée qui construisit de son vivant l'oratoire de Tamié.

VI. — L'erreur de la chronique de Savoie est évidente, comme nous venons de le démontrer, en ce qui concerne la fondation même de Tamié, mais peut-être mérite-t-elle plus de crédit en affirmant que l'abbaye fut dotée de revenus par la générosité du comte.

Dans une charte de 1189, le comte Thomas confirme les concessions et dons, faits à l'abbaye par son père Humbert et par son grand-père Amé, avant de partir à la croisade. Mais il n'est question dans ce document que de pages

(10) *Ibid.* *Scriptores* T. I, p. 602.

(11) *BURNIER* p. 17 et 18.

(12) *Monumenta hist. pat.* : *Scriptores*, T. I, p. 671. — *BURNIER*, p. 17 et 18.

et impôts lui appartenant, depuis Saint-Ferréol jusqu'au bois qui est sous les Combes, dont il exempte l'abbaye; il accorde la même faveur pour toutes les granges des religieux et pour tout ce que la maison de Tarnié pourrait posséder en fiefs, alleus, pâturages, forêts et champs.¹³

Il semblerait dès lors que le comte Amé n'accorda que des exemptions d'impôts à la nouvelle abbaye. Cependant Geoffroy d'Hautecombe, dans sa vie de Saint-Pierre, affirme qu'Amédée céda à l'abbaye les vignes et le cellier qu'il possédait à Montmélian.¹⁴

Malheureusement, il ne reste aucune trace de cette donation et même des documents authentiques attribuent, comme nous le verrons plus loin, à d'autres bienfaiteurs, le don du beau domaine de Montmélian.¹⁵ Peut-être cependant le comte Amé a-t-il, au moins en partie, contribué à son premier établissement.

La lettre écrite, en 1593, par Alphonse Delbene, abbé d'Hautecombe, à Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, clot d'ailleurs le débat sur les véritables origines de Tarnié.¹⁶

Après avoir rapporté le récit légendaire de la bataille, qui aurait eu lieu dans la vallée de Tarnié, l'illustre écrivain ajoute qu'il ne croit pas à la réalité de ce combat. En effet, des vieux titres d'Hautecombe, il ressort que le comte Amédée de Genève était encore vivant en 1162, alors que le texte de la chronique le fait mourir en 1130, dans cette prétendue rencontre.

En outre, Delbene a vu, dans les mains du baron de Chevron, une très vieille demande adressée, en 1132, au sire de Chevron par l'archevêque de Tarentaise, et dans laquelle le lieu, choisi par l'archevêque pour y construire le monastère, est déjà appelé Tarnié.

Ce nom dès lors ne viendrait point de ce qu'Amédée se serait arrêté dans ce lieu, comme, ajoute Delbene, un récent

(13) BURNIER, *Tarnié* Doc. 5, p. 242.

(14) BURNIER, *Ibid.*, p. 22, note et 28; CHEVRAY, p. 87.

(15) Arch. dep. C. 4860.

(16) Arch. de Tarnié : copie de la lettre.

historien l'affirme, mais du fait de sa situation au milieu de deux comtes.¹⁷

Malgré les efforts d'historiens plus soucieux de plaire que de dire vrai, malgré les affirmations tardives des moines qui, désireux avant tout d'obtenir protection et secours des princes de Savoie, leur attribueront la fondation de Tarnié, il demeure bien établi que l'honneur en revient exclusivement aux seigneurs de Chevron.

Le pape Innocent II (1130-1143) confirma peu de temps après cette pieuse fondation.¹⁸

VII. — De cette généreuse donation, nous avons nommé les témoins. Ils méritent une plus longue mention, car vraiment ils forment une assemblée remarquable. C'est d'abord Pierre, archevêque de Tarentaise; on le vénéra bientôt sous le nom de Saint Pierre 1^{er} de Tarentaise; c'est ensuite Jean de Bonnevaux (1117), dit le Bienheureux, qui deviendra plus tard évêque de Valence¹⁹; c'est Amédée d'Hauterive, père du futur abbé d'Hautecombe. Ce puissant seigneur, parent de l'empereur d'Allemagne, a soudain renoncé au monde pour se présenter au monastère de Bonnevaux, avec son fils âgé de 9 ans et seize chevaliers. En 1121, il est parti à Cluny pour assurer l'éducation de son enfant, puis revenu à Bonnevaux, en 1125, d'où il continue à suivre la carrière de l'enfant qui lui est si cher. Ce dernier est à Clairvaux et se forme à la vie religieuse sous la conduite de Saint Bernard. Sa vertu éprouvée le fera choisir comme abbé d'Hautecombe (1139); le père alors y rejoindra son fils et se mettra sous sa direction.²⁰

La noblesse régionale est représentée par l'Ulbold de Cléry, Bonneloi de Tournon, Roland du Saix, Anselme de Bellecombe, Guillaume de Remestang, Hugues de Setheray.

(17) BURNIER, p. 18 et note. — BLANCHARD : *Hautecombe*, p. 17 et note pour Delbene *ibid.*, p. 329.

(18) BESSON, p. 257.

(19) BLANCHARD, p. 42.

(20) *Vie d'Amédée d'Hauterive* par un anonyme; *Annales de Cîteaux* I, p. 378.

Quelques-uns d'entre eux imiteront l'exemple de générosité donné par les sires de Chevron.

Le clergé régulier compte plusieurs de ses membres, nommés dans l'acte, tous venus de Bonnevaux, le clergé paroissial de Chevron y est énuméré tout entier avec le curé Sigrand, le prêtre Julien, le clerc Ponce et son frère.

Il semble même que le peuple figure dans la charte, car les noms de « Bertran et d'Hugo son fils » sont très probablement ceux de quelques serfs du voisinage.

À tous, la nouvelle fondation serait avantageuse par les bénédictions du ciel qu'elle allait attirer.

VIII. — Pour reconnaître le bienfait des seigneurs de Chevron et perpétuer sa gratitude, la nouvelle abbaye prendra comme blason : *de gueules au chevron d'or*.

C'est l'indication donnée par M. de Foras, dans son armorial manuscrit, écrit en entier de sa main et dans lequel il déclare avoir comme sources Guichenon, della Chiesa, Besson, etc. Il dit textuellement : « Abbaye de Tamié : de Bernardins, fondée en partie par les Chevron. Ils prirent le chevron en reconnaissance, en champ de gueules »²¹.

Personne ne voudra contester l'autorité de l'illustre dynaste savoyard, surtout quand s'y vient ajouter l'assentiment de son savant continuateur.

La vérité impartiale exige cependant que l'on rapporte les opinions différentes sur ce même sujet.

Burnier donne à Tamié, comme blason, d'azur au chevron d'argent le tout surmonté de la crose abbatiale, mais il n'indique point ses auteurs²².

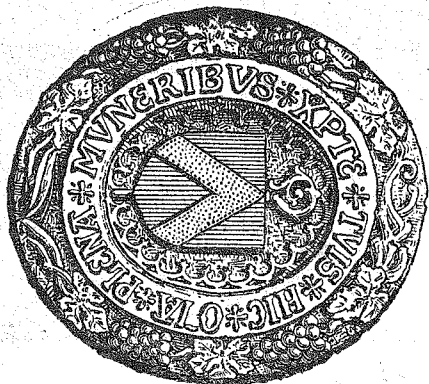
Au début du XVI^e siècle, le sceau de l'administrateur de Tamié (1504) porte un écusson au champ de gueules avec chef et chevron et trois carnettes dont il est impossible de déterminer la couleur²³.

Quand, en 1706, deux religieux de Tamié, les frères

(21) Archives de Tamié : Lettre du comte de Viry.

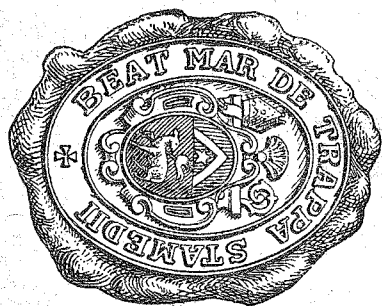
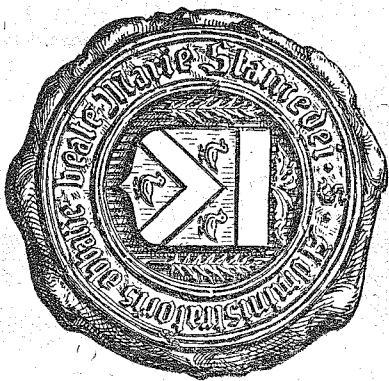
(22) Burnier, p. 15, note.

(23) MORAND : *Les Bauges* II, p. 568.



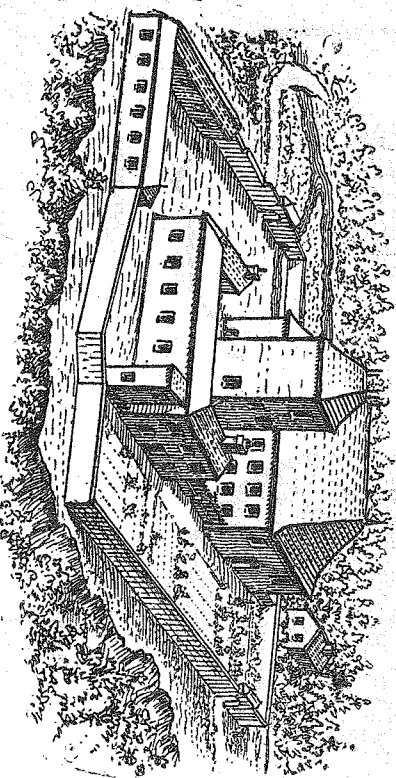
Armoiries de Tamié

Sceau de dom Jabet, abbé du Montcentis.

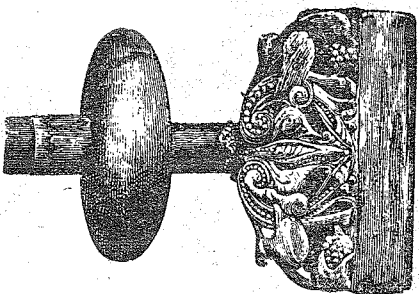


Sceau de l'Administrateur de Tamié en 1504

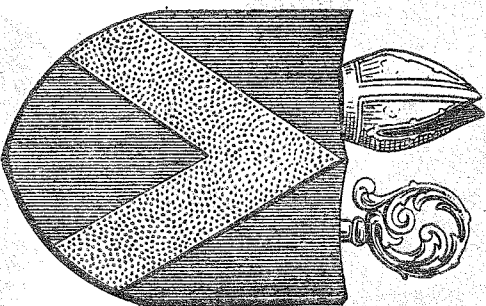
Sceau de l'Abbaye en 1875



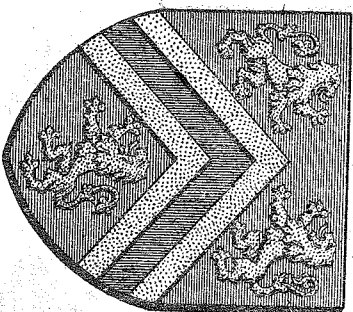
Maison et cellier de Tamié, à Tournon, avant la Révolution



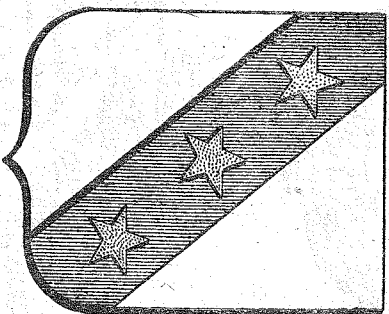
Baculum quotidianum
de
saint Pierre de Tarentaise



Armoiries
de
Tarnié



Armoiries
des
Chevron-Villette



Armoiries
des
Somont

Joseph Molly et Joseph Chiron, dressèrent, sur les titres des archives du monastère, la carte générale des terres que l'abbaye avait possédées et aliénées et de celles qu'elle possédait encore, ils dessinèrent en même temps les armes du convent ²⁴.

Le champ est de gueules et le chevron d'or, mais à première vue il semblerait qu'un chevron d'argent s'emboîte dans le chevron d'or. La dimension irrégulière de ce chevron d'argent dont la largeur n'est pas la moitié ni les tiers de la largeur du chevron d'or, démontre que ce dessin provient « de la mauvaise interprétation d'une ombre portée ou d'une figure à fort relief ».

Et le document, ainsi corrigé, confirme les armes attribuées à Tarnié par M. de Foras. Il faut ajouter que l'écu est surmonté d'une crose et d'une mitre.

Les seigneurs de Chevron, fondateurs de Tarnié portaient d'azur au chevron d'or chargé d'un de gueules ²⁵.

En 1716, l'abbé de Tarnié, Arsène de Joufflas, visite l'abbaye des Ayes et son contre-sceau, apposé au procès-verbal, représente « un écusson chargé d'un chevron posé sur une crose abbatiale avec cette légende : « *Contrasignum Abbatiae Stamedei* » ²⁶.

En 1767, au bas d'une commission donnée par l'abbé D. Jean-Jacques Bourbon, on remarque un sceau rond de 25 millimètres sans légende. Sur l'écu un pélican surmonté d'un chevron; à droite et à gauche et au-dessus de l'écu, la crose et la mitre ²⁷. Deux autres sceaux de Tarnié, que les abbés de ce monastère employaient quand ils agissaient en qualité de vicaires généraux de l'ordre de Cîteaux, sont décrits par Rabut et Dufour dans la sigillographie de Savoie. L'un de 55 millimètres de haut sur 44 de large porte la légende *Sigillum vicarii natio. Sabaudiae*; au milieu, Saint Benoît nimbé. L'autre et aussi de forme ovale et a

(24) Archives de Tarnié : Carte de 1706.

(25) *Histoire de Chevron* I, p. 110.

(26) *Histoire des Ayes*, p. 25.

(27) Mugnier, Congrès des Sociétés sav. savoisiennes 1883, p. 50.

40 millimètres de haut sur 35 de large. Légende : *Sigillum beate marie stamedii*; type : la Vierge debout tenant dans son bras droit l'Enfant Jésus et de la main gauche un sceptre. La Vierge et l'Enfant ont une couronne radiale. Ce dernier sceau est au bas d'une commission du 7 août 1693²⁸. Ni l'un ni l'autre ne rappellent les armes de Tamié, précisément parce que celui qui les employait agissait alors, non pas comme abbé de ce monastère, mais comme représentant de l'abbé de Cîteaux, dont il tenait ses pouvoirs de vicairie général.

(28) Ibid. Mugnier, p. 49-50.

CHAPITRE III

LES MOINES A TAMIE

I. Le premier abbé, l'installation de la communauté. — II. La règle de saint Benoît : nourriture, coucher, toilette. — III. La prière et le travail. — IV. Transformation du valлон de Tamié. — V. Les premiers donateurs : le comte de Genevois, le seigneur des Cléts, le curé et les paroissiens de Chevron. — VI. Autres bienfaiteurs : le comte d'Albon, les seigneurs de la Poëpe, Tourron, Cléry, Verrens, Miolans, Faverges, Seythenex, Pontverre, Gilly, Chamousset, Sainte-Hélène, Monthon, Beaufort. — VII. Prospérité du monastère, les frères convers. — VIII. Le comte Amélie III de Maurienne et l'abbaye. — IX. Saint Bernard est-il venu à Tamié?

I. — Parmi les moines venus de Bonnevaux avec l'abbé Jean pour fonder Tamié, les documents mentionnent frère Pierre. Il est nommé l'avant-dernier des témoins et bénéficiaires de la donation des seigneurs de Chevron. C'est lui que Jean, regagnant la maison-mère du Dauphiné, va proposer au gouvernement de la nouvelle abbaye.

Il est jeune encore, très jeune à considérer la difficulté mission qui lui est confiée. Né à Saint-Maurice de l'Exil, près de Vienne (Isère), vers 1102, il sort d'une famille de saints. Son père, dont il porte le nom, s'est fait moine¹ et ses vertus lui vaudront d'être appelé le Bienheureux Pierre. Son frère aîné, Lambert, moine aussi, sera abbé de Chézery et méritera d'être honoré du titre de saint; son frère cadet, André, a rejoint dans le cloître son père et son aîné; tous trois sont à Bonnevaux.

Sa mère et sa sœur sont entrées au monastère des cisterciennes de Saint Paul², en attendant d'aller fonder le Betton. Tous ont pris à la lettre le précepte évangélique et laissé leur modeste patrimoine pour suivre Jésus.

(1) CHEVRAY, p. 70.

(2) CHEVRAY, p. 79.

La jeunesse de Pierre a été particulièrement studieuse : aux côtés de son frère Lambert, il a fait ses études, probablement dans une des abbayes que possédait, à cette date, le diocèse de Vienne, à Saint-Antoine ou à Saint-André. Son éducation achevée, il est entré à Bonnevaux où l'avait précédé son frère aîné Lambert.

Cette abbaye, l'une des premières de Cîteaux, n'existait que depuis cinq ans; fondée en 1118, elle était encore dans toute sa ferveur première. Sous la conduite de l'abbé Jean, le jeune Pierre s'est formé à la vie cénobitique et aux austères vertus qu'elle requiert. Son exemple et la sainteté de sa vie ont attiré dans le cloître son père et son frère André; sa réputation y a même fait venir un jour dix-sept gentils hommes des environs, parmi lesquels Amédée d'Hauterive, proche parent de l'empereur Conrad III. Pendant 10 ans, Pierre a passé par les divers emplois du monastère et si Jean, abbé de Bonnevaux, l'a désigné pour être abbé de Tamié, c'est qu'il est assuré de voir prospérer la nouvelle abbaye, sous une aussi sage direction.

II. — Tous les moines témoins de la donation de 1132 ne regagnèrent point immédiatement Bonnevaux. Quand en effet Aynard de Chevron, absent au moment où ses frères Pierre et Guillaume avaient cédé le vallon de Tamié à l'archevêque de Tarentaise, voulut explicitement approuver la donation, qu'ils avaient faite en son nom, il prend comme témoins de sa ratification, entre autres, les frères Amédée et Aldemar, présents au précédent acte.

C'est donc qu'Amédée d'Hauterive est demeuré à Tamié, heureux de vivre, sous la conduite de celui dont la renommée l'avait attiré au cloître. Combien de temps? Il est impossible de le dire. Nous savons seulement qu'en 1139, il alla rejoindre son fils, abbé d'Hautecombe, et humblement obéir à celui que Saint Bernard avait pris soin de former.

Aux moines du premier convoi, d'autres vinrent se joindre et complétèrent le nombre de douze fixé par Saint Benoît pour la fondation d'une abbaye : « *Duodecim mona-*

(3) BURNIER. D. 19-20.

chi cum abbate tertiodecimo, ad coenobia nova transmittantur »).

Lorsqu'un essaim quittait la maison-mère, la communauté entière se réunissait dans l'église; après quelques prières appropriées à la circonstance, l'abbé désignait les émigrants et leur chef. Puis on faisait le tour des cloîtres au chant des psaumes; quand on arrivait à la porte du monastère, le nouvel abbé et ses compagnons recevaient un psautier, le livre de la règle, quelques vases sacrés et une croix de bois, on s'empressait et la colonie se mettait en route. Arrivés au terme de leur voyage, les religieux cisterciens débattaient toujours par les tombeaux, afin de ne pas oublier que l'idée de la mort devait occuper la première place dans leur esprit; ils désignaient l'emplacement du cimetière par des croix de bois plantées dans le sol, puis ils traçaient l'enceinte de l'oratoire et des autres bâtiments.

Les premières constructions de Tamié durent être fort misérables. Elles furent sans doute formées de branches d'arbres, comme ces cabanes de bûcherons que l'on rencontre dans l'épaisseur des forêts. Les ornements sacerdotaux étaient de lin ou de futaine; on creusait les stalles dans des troncs d'arbres. Tout respirait chez ces religieux la pauvreté la plus absolue.

II. — Dès le début, la règle de Saint Benoît et les constitutions de l'Ordre y furent scrupuleusement observées.

D'après les premiers règlements, donnés par Saint Albin, le *vêtement* était une tunique de grosse laine blanche, qui devait distinguer les Cisterciens de tous les autres membres de la famille bénédictine vêtus de noir.

Cette tunique était recouverte d'un scapulaire noir, serré à la hauteur des reins par une ceinture de cuir. Des souliers découverts et des chausses protégeaient le bas des jambes. Au cheeur, tous les moines se revêtaient d'un ample manteau blanc à capuchon qui portait le nom de *coule* ¹.

La *nourriture* était des plus simples pour ne pas dire des

(4) BURNIER, p. 20. — VACANDARD : *Saint Bernard I*, p. 41 et suiv.

Plus viles. Le maigre était perpétuel, souvent encore aux premiers temps du moins, le poisson et les œufs étaient-ils absents de la table des moines, réduits à se contenter de légumes et de laitage; de même la pénurie des ressources ne permettait que rarement de servir l'hémine de vin (environ 26 centilitres) concédée par la Règle de Saint Benoît. Seuls les infirmes avaient droit au pain blanc et à la viande.⁵

En été, de Pâques au 15 septembre, deux repas : « *prandium et cena* », fixés à la sixième et à la douzième heure, de onze heures à midi et de cinq à six heures, devaient apaiser l'appétit des frères; du 15 septembre à Pâques, sauf les dimanches, un seul repas était de règle, il se prenait à la neuvième heure, c'est-à-dire de 2 à 3 heures⁶ ou même, pendant le Carême, au coucher du soleil.

A cette mortification dans le boire et le manger s'ajoutait celle du *coucher*. Le dortoir était commun, une pâle chandelle en éclairait l'obscurité pendant la nuit. Les lits, disposés à une petite distance l'un de l'autre consistaient dans une humble paillese, étalée sur une planche, et un oreiller également en paille, le tout recouvert d'une saie « *sagum* » espèce d'étoffe grossière. C'était sur cette couche rudimentaire que le cistercien prenait son repos. Il couchait tout habillé et les reins ceints, afin d'être toujours prêt à se rendre, à la chapelle, au premier signal de l'abbé, pour l'office nocturne. Une pièce de laine lui servait de couverture.

Cet usage de conserver jour et nuit les mêmes vêtements était à lui seul une rude pénitence. Ici se pose la question de *propreté dans le cloître*. Saint Bernard eut toujours horreur de ce qui est sale et l'on peut supposer qu'il inspira ce même sentiment à ceux qui suivaient son exemple. Au reste, le Moyen-Age n'entendait pas la propreté tout-à-fait comme nous la comprenons aujourd'hui. Le moine cistercien n'éprouvait pas le besoin de changer de tunique une fois par semaine.

S'il avait un costume de rechange, c'était pour en user

(5) Benedi. Reg. cap. 39 et cap. 40.

(6) Bened. reg. cap. 41.

quand il était nécessaire de laver celui qu'il portait. Les jours de lavage étaient assez rares. Saint Benoît aurait craint de favoriser la sensualité, en accordant aux soins du corps une trop large part. Les bains étaient à peine tolérés, les maîtres seuls y avaient droit. La règle recommandait à l'abbé de ne les accorder que « difficilement aux religieux bien portants, surtout aux jeunes ». Chaque jour il suffisait que les frères se lavassent la figure et les mains, et le samedi, les pieds.

Le port de la barbe n'était pas absolument facultatif; les moines devaient se raser sept fois par an; le chapitre général de 1191 ordonna de se raser deux fois de plus par an; mais l'usage du peigne leur était interdit.

Tout cet ensemble de prescriptions marque un profond dédain de tout ce qui flatte les sens et, comme le désire la Règle, retranche sûrement les désirs de la chair.

III. — La journée du cistercien se divisait en deux parts : la *prière* et le *travail*. Dans l'esprit de Saint Benoît, l'occupation qui prime les autres c'est la prière, c'est l'œuvre par excellence, l'œuvre divine « *opus Dei, opus divinum* ». Quand somme l'heure de l'Office, le moine doit s'y rendre avec le plus grand empressement, il faudrait qu'il eut des ailes pour y voler. Le Psalmiste avait dit : « *Media nocte surgebam* » au milieu de la nuit je me suis levé pour vous glorifier Seigneur. Du 1^{er} novembre à Pâques, les Cisterciens au saut du lit, sortent du dortoir, (entre 2 h. 1/2 et 3 heures du matin) « *hora octava* » pour chanter l'office nocturne dans leur froide et obscure chapelle. Durant le reste de l'année, leur lever a lieu un peu plus tôt. On se réglait sur l'heure solaire d'où il suit que le moment du lever variait constamment. Il suffisait qu'ils pussent commencer Laudes à la première lueur de l'aurore « *incipiente luce* ». Ces laudes avec Matines formaient le premier office de leur journée qui embrasse sept exercices du même genre : Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. La réci-

(7) Vacandard I, p. 44.

(8) Bened. reg. cap. 8.

lation de cet Office et l'assistance à la messe offraient à la piété du moine un aliment de toutes les heures.

La prière prenait au cistercien environ six heures, le reste de la journée était consacré au travail⁹. Une réunion matinale de toute la communauté reliait l'un à l'autre ces exercices, c'était le *Chapitre* ou *capitulum* qui s'ouvrait par la coupe et la lecture du Martyrologe, suivie du verset « *Preliosa in conspectu Domini* » et de l'oraison « *Isti et omnes Sancti* ». Mais la tenue du Chapitre avait une autre raison d'être, s'il était placé au début de la journée, c'était pour que la tâche de chaque moine fut déterminée d'avance et la bénédiction de Dieu appelée sur l'œuvre des moines, ses serviteurs. De là le verset trois fois répété « *Deus in adiutorium* » auquel on ajoutait le « *Respite in servos tuos* » et la belle oraison « *Dirigere et sanctificare* ». Avant de lever la séance, on lisait un ou plusieurs articles de la règle de Saint Benoît, afin que nul ne put se prévaloir de l'ignorance de la loi, à laquelle il était assujéti; cette lecture était précédée de la bénédiction de l'abbé.

A l'issue du Chapitre, le cistercien se livrait au travail soit manuel, soit intellectuel. Saint Benoît avait dit « *Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt* », Un vrai moine doit vivre du travail de ses mains. En conséquence, la règle déterminait certaines heures où tous les religieux, sans exception, vaguaient aux occupations purement matérielles, que nécessite la bonne administration d'une ferme. En été, c'est-à-dire de Pâques au 1^{er} octobre, chaque frère accomplit dans le cloître même, dans la plaine ou dans la forêt, pendant trois heures le matin et trois heures l'après-midi, la tâche qui lui est assignée. A l'époque de la fenaison et de la moisson, ce règlement fixe ne saurait être rigoureusement observé. C'est la nécessité seule qui fait la loi. Pour sauver les fourrages et les grains, on transpose sans scrupule l'heure de l'Office divin, la messe est même quelquefois supprimée ou du moins, les frères sont, en raison de la presse, dispensés d'y assister. Du 1^{er} octobre au

(9) VACANARUM, p. 50.

(10) Bened. Reg. cap. 48.

mercredi des Cendres, le travail manuel embrasse sept heures, de sept heures du matin à deux heures de l'après-midi. Pendant le Carême, la durée en est la même, seulement il commence à neuf heures et finit à quatre¹¹.

Pour le travail de l'esprit, de Pâques à octobre, le cistercien spécialement occupé aux travaux de la campagne ne consacrait guère, sauf les dimanches et fêtes, plus de deux heures par jour à la lecture, soit de neuf heures à onze heures du matin. La Règle ne lui interdisait pas pourtant de prendre un livre au lieu de faire la sieste entière le déjeuner « *prandium* » et l'Office de none qui se récitait à une heure et demie. L'hiver était plus particulièrement le temps des études, les moines y vaguaient pendant environ cinq heures. Les dimanches se partageaient exclusivement entre l'Office et la lecture. Généralement il s'agissait d'une lecture peuse, lecture divine « *lectio divina* ».

Fidèlement soumis à cette règle que Saint Bernard de Clairvaux suivait avec tant d'éclat, les premiers moines de Tamié se mirent au travail pour achever leur installation et transformer leur valloin.

IV. — A leur arrivée, le grand domaine, généreusement donné par les sires de Chevron, était couvert de bois dans sa plus grande étendue. Un torrent traversait la partie inférieure, mais les eaux, n'ayant pas libre cours, avaient transformé en marais la moitié de ce bassin et produisaient des éboulements aux endroits où la pente était trop rapide¹².

Les cisterciens achevèrent l'œuvre commencée par Amédée III. Ils abattirent les bois inutiles, tracèrent des routes et pratiquèrent des canaux, dans les bas-fonds. Les sources découlant des forêts et les eaux pluviales se concentrèrent dans des étangs dont un seul subsiste encore. Ces vastes réservoirs avaient un triple but : assainir les terres environnantes, nourrir des poissons de plusieurs espèces dont les

(11) Ibid. cap. 48.

(12) BURNER, p. 32.

religieux faisaient usage, et enfin fournir de l'eau dans les temps de sécheresse.

Le défrichement des terrains devint l'occupation principale des premiers moines de Tamié, quand le sol de la vallée eut été assaini par leurs soins. On les voyait fendre du bois, transporter de la terre sur des rochers stériles, creuser des tranchées, élever des constructions au milieu du plus rigoureux silence. Quand le temps de la moisson arrivait, ils coupaient eux-mêmes leurs blés. On les voyait transporter les gerbes sur leurs épaules, ruisselants de sueur sous leurs frocs de laine, et descendre en file de la montagne, pour venir chanter les louanges de Dieu, après une journée du plus rude labeur.

Calculant l'étendue des forêts sur les besoins du pays, les religieux laissèrent, à toutes les sommités, leur couronne de bois. Les parties dénudées et qui ne devaient point être mises en culture, se couvrirent d'arbres d'essences différentes, dont l'exploitation fut plus tard une précieuse ressource pour alimenter les hauts-fourneaux ou pour les besoins de l'étranger¹³.

La sainteté et l'activité féconde des moines de Tamié leur attirèrent vite la sympathie généreuse de ceux qui étaient témoins de leurs vertus. Les voyageurs accouraient en foule pour voir le bonheur calme, dont jouissaient les cénobites, malgré leurs pénibles travaux et les mortifications qu'ils imposaient à leurs corps accablés par le poids du jour. Ils les voyaient partager avec les pauvres le pain noir gagné à la sueur de leurs fronts, l'aumône étant une des plus anciennes traditions de l'Ordre. Le pays environnant se transformait déjà par leurs exemples et surtout par leurs bienfaits, car ils exerçaient largement la charité, quoique à peine pourvus du nécessaire. L'heure arrivait où les puissants seigneurs devaient reconnaître par de généreuses concessions les vertus et les services des moines de Tamié¹⁴.

En 1132, l'année même de la fondation de l'abbaye, l'archevêque de Tarentaise expose, au comte *Amédée de Gene-*

(13) BURNIER, p. 34.

(14) BURNIER, p. 21.

vois, que le valbon, où les frères se sont établis, à la limite de son diocèse, est loin de suffire à leurs besoins. Il lui demande, pour ses moines, la concession d'une forêt et d'une portion de territoire situées à Bellocy. Quoique le comte tienne beaucoup à ce domaine, il en donne de grand cœur la propriété aux religieux. L'acte est passé en présence de Rodolphe de Faucigny, Euvvalde de Nangy, Galcerannus (Gaucerand) des Clefs, Gautier de Rumilly et de beaucoup d'autres¹⁵.

Quelques mois après il leur accorde un revenu annuel de vingt sous et leur fait remise des droits de leyde, dans tous les marchés de son territoire. L'acte est passé, à Genève, dans la maison du doyen Albéric. Les témoins en sont Girrod de Nangy, Guillaume de l'Île, Isundo et son fils Ubald, Jocerand de Sieüs (des Clefs) et son fils Pierre. Tous s'engagent à payer cette somme, chaque année, à l'église de Tamié, à Amney, au jour le plus rapproché de la fête de Saint André.

Jocerand des Clefs, sur les instances de Pierre 1^{er} concède à l'abbaye une grande partie de son alleu au Mont de Tamié et prête son concours aux moines pour qu'ils puissent acquérir le reste¹⁶.

L'archevêque de Tarentaise ne se contentait pas d'user de son influence sur les seigneurs ses voisins. Lui-même leur donnait l'exemple de la plus grande générosité. A l'article 5 du cartulaire de Tamié, on lisait en effet « que le mont de Tamié étant de la paroisse de Mercury, les dîmes et avantages qui appartenaient à cette église furent donnés par l'archevêque au Seigneur, à la Bienheureuse Vierge Marie et aux frères, du consentement d'Arfred, chapelain et curé ».

Et les particuliers de Chevron, entraînés par cet exemple donnent à leur tour aux moines tout ce qu'ils possèdent dans la dite montagne¹⁷ : « Valterius (Voulier) et son frère Cons-

(15) BURNIER, Doc. n° 2, p. 240 et 22.

(16) Gallia Christ. XII, p. 724; BURNIER, Doc. n° 3, p. 241 et 22.

(17) Arch. dép. C. 4860, p. 162, n° 40.

tantin, Guillaume Simille, Julier et aussi Bon, avec son fils Anselme, tous d'accord avec leurs épouses et leurs enfants, donnent à Dieu et aux frères de Tamié, pour le salut de leurs âmes, tout ce qu'ils possèdent dans les prés de Malapalud¹⁸. (Art. 60 du cartulaire).

Le même cartulaire (art. 87) nous apprend que peu après Pierre Molendinarius (Moulin) et Boson et Vincent de Mercury, ainsi que Guillaume de Boges vendent tout ce qu'ils avaient à Malapalud.

Ainsi disparaissent les restrictions que les sires de Cheyron avaient dû insérer dans l'acte de donation primitif, concernant certains fiefs et fermes. Tout le vallon allait bientôt appartenir aux pieux cénobites qui voyaient chaque jour s'agrandir leur domaine.

VI. — L'année même de la fondation de l'abbaye, Guignes *comte d'Albon*, prince de Graisivaudan, Otnar et Remestang, fils de Guillaume *de la Poepe*, Didier de la Poepe, leur oncle et Boson de la Poepe font donation de leurs terres de Fugnières à l'église de Tamié, de divers fonds de terre¹⁹.

A ces bienfaiteurs de la première heure, il faut joindre les seigneurs du voisinage qui, dans les années suivantes, par leurs dons, échanges ou ventes augmentèrent considérablement les biens des religieux. Nous connaissons par de trop rares indications les noms de quelques-uns d'entre eux et leurs opérations avec Tamié. Le cartulaire disparu les indiquait dans ses articles au fur et à mesure des actes passés.

Après les sires de Cheyron, fondateurs, viennent successivement la plupart des familles nobles du voisinage :

Ponce et Eynard *de Tournon* avaient une partie du grand pré de Tamié; avec le consentement d'Hermellen, femme d'Eynard et de son fils, ils donnent cette part aux

(18) Arch. dép. C. 4861, p. 63.

(19) Besson, p. 237. — U. CHEVILLIER : *Regeste dauphinois*, I col. 588, n° 3.469.

frères qui vont servir Dieu et la Bienheureuse Vierge à Tamié (Art. 2 du cartulaire).

Le même Eynard, seigneur de Tournon, donne encore un quart de pré qu'il possède à Tamié (Art. 3 du cart.).

Guinier de Tournon, chevalier, donne une terre qu'il possède près du grand clos de Tournon (Art. 70 du cart.).

Brocard *de Cléry* et son frère Vitbert (peut-être celui-ci est-il le même qu'Ulbold, témoin de la charte de fondation) donnent à Tamié une terre que Dodo, qui habite le vallon, tenait d'eux. Cette donation, ainsi que celle de Ponce et d'Eynard de Tournon, sont faites en présence « du seigneur Pierre, archevêque de Tarentaise ».

Guy *de Verrens* donne deux terres, situées à Tournon, voisines du cellier et de l'enclos des religieux de Tamié (Art. 4 du cart.).

Girold et Aynard, fils de Pierre de Verrens, échangeront, à Tournon, un journal de terre, qu'ils ont près du « clos comtal » (Art. 26 du cart.).

Guillaume de Verrens échange aussi un autre journal de terre au même lieu (Art. 27 du cart.).

Guy de Verrens vend, à l'abbaye, neuf arpents de terre, à Tournon, dépendants de son allou et dont deux sont voisins de la terre des religieux (Art. 108 du cart.). (1174).

Vitfred *de Faverges* et Vitfred et Girold *de Bertion* et Almannus, ses neveux, et leur mère, Guillemine, donnent, à Dieu et aux frères de Tamié, une vigne qu'ils ont, à Tournon, et que l'on appelle le clos comtal (Art. 11 du cart.).

Richard *de Seythenay* a fait don, aux moines, d'une terre à Tournon et, pour l'arrondir, il leur vend, avec son frère Hugo et leur mère Blandine, une autre parcelle (Art. 12 du cart.).

Hugues de Seythenay donne la moitié de la lanche²⁰ de Pontverre, dans le vallon de Tamié, bois et pâturage entre deux ruisseaux « *sicut pendet a cacumine montis inter duos riuolos usque ad petram bot* », l'autre moitié a déjà été donnée par le seigneur de Pontverre (Art. 62-63-64 du cart.).

(20) Lanche : bois taillis en pente.

Les frères Guillaume et Vinitier de *Miolans* donnent, à Tournon, quatre arpents de terre pour planter une vigne. Peu après, Vinitier en donne encore quatre autres (Art. 21-22 du cart.).

Raymond de *Gilly* donne deux journaux de terre à Tournon (Art. 23 du cart.).

Les frères Wilfred et Jean de *Canali* et leurs épouses donnent à l'abbaye, dans le vernet²¹ qu'ils possèdent à Tournon, un pré et une saussaie (Art. 33 du cart.).

Peronet et Bernard de *Sainte Hélène*, du consentement de leurs enfants, donnent deux seytorées²² de pré, dans le vernet en dessous de Tournon (Art. 36 du cart.).

Gaufroi de *Montion*, son épouse et son fils, donnent cinq arpents de terre, à la Chagne, et un petit pré (Art. 40 du cart.).

Semblablement *Gautier Delphin* donne, au même lieu, un arpent et demi de terre (Art. 41 du cart.).

Aymon et Humbert (*de Chamousset?*) donnent deux arpents de terre, à la Chagne (Art. 72 du cart.).

Guy de *Beaufort*, sa femme Agnès et son fils Guillaume donnent tout ce qu'ils peuvent posséder sur les prés du « Parchez », à Tamié, depuis le grand bois jusqu'au chemin public (Art. 80 du cart.).

A ces donations, échanges ou ventes que les nobles ont conclu, en faveur de Tamié, il faut ajouter encore trois actes qui paraissent émaner de roturiers.

Nous avons vu des roturiers de Chevron donner ou vendre des terres qu'ils possédaient à Tamié. Le même fait se passe, à Tournon. Ungarius de Fraxia donne à Dieu et aux frères de Tamié sa propre personne et une partie de vigne qu'il possède (Art. 31 du cart.).

Léonard, frère de Guillaume *Pagani*, donne aux frères de Tamié un demi-journal de terre, voisin de leur vigne (Art. 32 du cart.).

Jocelin donne et vend, à la maison de Tamié, un journal

(21) Vernet : lieu planté d'aulne ou verne.

(22) La seytorée équivalant à 28 ares 3 centiares.

de terre qu'il a au-dessus de leur clos de Tournon (Art. 220 du cart.).

Toutes ces donations, dont les dates précises nous sont inconnues, sont pour la plupart antérieures à 1162 (toutes celles des articles 1 à 93) et les autres sont de la fin du xiii^e siècle.

Elles témoignent éloquemment du grand courant de générosité dont bénéficie la maison de Tamié et prouvent en même temps la piété et la charité des familles de la région, nobles ou roturiers²³.

VII. — La sainteté de l'abbé et de ses frères non seulement attirait des donations au monastère, mais y faisait accourir nombreux les postulants désireux de se consacrer à la vie religieuse.

Pendant la prélatrice de Pierre I^{er} (1132-1141) l'abbaye comptait près de trente religieux profès, chiffre qu'elle ne devait jamais atteindre dans la suite, sauf en ces derniers temps²⁴. Pierre de Chevron, l'un des fondateurs du monastère, vint lui-même se faire moine sous sa direction²⁵.

Parmi ces religieux relativement nombreux, qui peuplaient Tamié, il n'y avait pas seulement les fils de la noblesse, mais aussi des roturiers. Nous avons vu précédemment comment *Ungarius de Fraxia* se donne lui-même à l'abbaye : probablement se déclare-t-il l'homme du monastère, sans s'y consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Mais beaucoup de ses contemporains certainement y vinent comme frères convers.

Leur situation mérite qu'on l'étudie.

Leur ignorance native leur interdit d'ordinaire les hautes contemplations mystiques et sur eux retombent les plus rudes labours de l'exploitation du domaine. Ils sont des laïques et portent la barbe. Pour le costume et la nourriture, ils sont comme les moines. Leur lit, comme celui des

(23) Pour toutes ces donations ou ventes Arch. dep. C. 4859, 4860, 4861.

(24) BURRIER, p. 29.

(25) Gallia christ. XII col. 725.

moins, est une pailleasse, sur laquelle ils se couchent tout habillés, se servant de peaux pour se couvrir.

Mais ils ne sont pas seulement des hommes de dur labeur, des ouvriers, ils sont aussi des religieux et c'est par là surtout qu'ils se distinguent du serf et du colon de leur temps. Le convers a fait vœu de chasteté et la règle lui interdit de parler à une femme seul à seule. L'obéissance est la loi de sa vie; s'il vient à l'enfreindre, il expiera sa faute, en prenant ses repas par terre, devant ses frères, dans le réfectoire commun durant trois jours. Tous les dimanches, il y a Chapitre pour lui et il y entend le sermon de l'abbé ou du prieur. Il remplace la récitation de l'Office par des « *Pater noster* » et des « *Gloria Patri* » en nombre déterminé.

Cette infériorité du convers a pour cause le plus souvent son humble extraction. Avant d'entrer au monastère, c'était un simple affranchi, peut-être un serf, tout au plus un colon, rarement un homme jouissant de sa liberté complète.

Pour entrer à l'abbaye, il lui a fallu presque toujours la permission de son seigneur, encore que celui-ci fut plein de bienveillance pour les religieux.

Telle était la situation du frère convers au xiv^e siècle.

Malgré son humilité, elle offrait bien des avantages et il y avait, pour ces hommes, une amélioration de leur condition, à vivre sous la conduite de l'abbé.

Leur pain était assuré et, du même coup, ils échappaient aux exactions injustes qui accablaient trop souvent leurs pareils dans le monde. La justice du comte ou du baron expirait au seuil du monastère et dès lors les abus du régime féodal ne pouvaient pas y pénétrer. Les convers, comme les moines, bénéficiaient de la sécurité que leur garantissait la profession religieuse. En ces temps où le contre-coup des guerres privées entre seigneurs se faisait durement sentir aux populations rurales par une recrudescence d'impôts et par le ravage de leurs tenures, une telle paix, un tel bien-être étaient fort appréciables. Sans doute la règle avait ses rigneurs, mais à tout prendre un pareil joug, généralement accepté, valait mieux que le servage ou toute

autre condition subalterne qui, en dépit des formules, n'avait de la liberté que le nom²⁶.

VIII. — L'abbé Pierre 1^{er}, qui avait su si bien peupler son monastère, gagner l'affection des seigneurs voisins et attirer leurs dons, n'eut pas un moindre succès auprès du comte de Maurienne Amédée III (1103-1148). S'il faut en croire Geoffroy d'Hautecombe, le comte était pleinement dévoué à l'abbé de Tamié.

Entre autre bienfait, il aurait donné à ce monastère un cellier avec des vignes, que l'on appelle Mont Méliorat, afin que l'abbé eut un endroit de repos, hors de ses hautes montagnes, pour s'y rendre quand le comte, qui l'aimait beaucoup, le faisait venir pour prendre ses conseils²⁷.

On a contesté cette donation du comte Amédée, sous prétexte que le Sénat de Savoie n'aurait pas manqué plus tard de faire transcrire la charte où une semblable libéralité aurait été constatée²⁸. La raison ne paraît pas suffisante car, pour étayer les prétentions des ducs de Savoie sur Tamié, il n'était pas nécessaire de remonter si haut; les pétitions imprudentes et les affirmations erronées des moines eux-mêmes, plus soucieux d'obtenir la faveur du prince que jaloux de la vérité, étaient suffisantes.

Cependant, il faut convenir que lors de la déclaration des biens de l'ancien patrimoine, les religieux de Tamié, pour Mont Méliorat, ne présentèrent pas comme preuve un acte de donation du comte Amédée, mais un acte d'acquisition remontant à 1163. Il est possible d'autre part que cette acquisition ait été faite pour arrondir leur première propriété, due à la générosité du comte.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette donation, il est sûr qu'Amédée III témoigna son attachement à Tamié et à ses abbés. Avant de partir à la croisade (1147), d'où il ne devait pas revenir, il dispense l'abbaye de tout péage et de tout impôt, dans le territoire qui s'étend de Saint-Ferréol

(26) Vacandard : Saint Bernard I, p. 441-450.

(27) Bollandistes : Mai, T. II, p. 325.

(28) Burnier, p. 22, note 1.

aux Combes (Seythenex) et en exemple aussi les granges, fiels, alleux, pâturages, bois et champs du monastère.

Ce précieux privilège sera renouvelé par le comte Thomas en 1189 et encore en 1230⁹ plus probablement 1232 par Amédée IV²⁸ mais, à la gloire du comte Amédée III, il est juste de rappeler qu'on le doit à sa généreuse initiative et à son affection pour Tamié.

IX. — Il y a lieu de mentionner ici la tradition qui veut que saint Bernard soit venu à Tamié, tradition conservée par l'un des tableaux qui ornent le Chapitre.

Cette toile nous montre Saint Pierre de Tarentaise rencontrant l'illustre moine de Clairvaux au sommet du col, à l'endroit où un oratoire a été bâti.

Que faut-il penser de cette tradition?

On sait que Saint Bernard se rendit deux fois en Italie, la première fois en 1132, la seconde en 1135.

Sa visite en Savoie ne pourrait guère se placer qu'en novembre 1135.

A cette date, en effet, rentrant d'Italie, où il venait de pacifier la ville de Milan, il traverse les Alpes comme un triomphateur et les divers monastères de la région sollicitent instamment sa visite.

Dans une lettre écrite par le Saint à Guigue, prieur de la Chartreuse, et à ses frères, il s'excuse de n'avoir pu aller les voir bien qu'étant dans leurs parages; ses occupations l'en ont empêché.

Si donc, Saint Bernard a été dans les environs de la Grande Chartreuse, il ne serait pas impossible qu'il ait visité Tamié.

Aucun document toutefois n'appuie cette hypothèse.

D'autre part, le récit du retour de Saint Bernard en France, extrait des Annales de Cîteaux, indique qu'il dut passer par le Valais. Or, parti de Milan dans le courant de Novembre, il arrive à Troyes le 29 du même mois, ce voyage dut donc être trop rapide pour permettre le détour considérable qu'eut exigé une visite à Tamié²⁸.

(29) BURMER, Doc. 5 et 13, p. 242 et 251.

(26) *Regeste dauphinois* : I col. 501, n° 3558.

CHAPITRE IV

LE PREMIER ABBÉ DE TAMIE, ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

(1141-1175)

I. L'abbé Pierre élu archevêque de Tarentaise; sa charité. — II. Ses réformes : biens et revenus, chapitre régulier. — III. Tamié sous la protection du Saint-Siège, consécration de son église. — IV. Fondation du prieuré du Belkon. — V. Missions et voyages de l'archevêque. — VI. Sa canonisation. — VII. Ses reliques.

I. — L'amitié confiante du comte de Savoie, le succès éclatant obtenu dans la fondation de Tamié, mettait en vue, dans son Ordre et dans le pays, l'abbé Pierre.

L'archevêque de Tarentaise venait de mourir, un intrus, Israhel, aux mœurs plus barbares que le nom, s'était emparé par fraude du siège épiscopal. Dans un court règne, il avait dilapidé les biens de son église. « Plante parasite, il tomba sous la faux apostolique », c'est-à-dire fut déposé par le Pape¹.

Tout naturellement les vues se portèrent sur l'abbé de Tamié et d'un consentement unanime, il fut choisi pour le gouvernement de l'Église de Tarentaise. Le nouvel élu ne se résigna à sortir de son cloître que sur l'adjonction formelle au chapitre général de Cîteaux, dont Saint Bernard archevêque était l'âme. En septembre 1141, il reçut l'onction épiscopale.

Pierre II, sur le trône épiscopal, garda toujours la simplicité d'un religieux, bien qu'il dut être mêlé aux affaires des seigneurs et des rois, des empereurs et des Papes. Son premier soin fut de réparer les ruines, laissées par son prédécesseur. On a particulièrement loué sa comminération

(1) Gallia Christ. XII, col. 704-705-725. — PASCALIN, *Hist. de la Tarentaise*, p. 69 et suiv.

pour les pauvres. Selon son historien Geoffroy, sa maison leur était ouverte en tout temps, mais principalement durant les trois mois qui précèdent la moisson, alors que les vivres s'épuisent dans les montagnes. Chaque jour il distribuait de la soupe et du pain.

Le souvenir de sa charité lui a valu sans doute d'être regardé comme l'un des fondateurs de l'aumône dite du « Pain de Mai ».

Le comptaissant prélat n'oubliait pas non plus l'hostie de Moutiers. Il lui abandonnait notamment la moitié de ses dîmes sur la ville et de celles de la paroisse de la Saulce (aujourd'hui Brides-les-Bains).

II. — A l'exemple de Pierre 1^{er}, dont les actes ont été souvent confondus avec les siens, il s'appliqua à rentrer en possession des églises paroissiales et des dîmes tombées aux mains des laïques. Tantôt il frappait des censures canoniques les détenteurs des choses saintes, tantôt il les désintéressait à prix d'argent. C'est ainsi qu'il paie au comte Amédée de Savoie, trente livres de Suse, pour les dîmes de Confins, de Saint-Sigismond et de Palud; huit livres de Suse, à Rodolphe, fils de Gantier de Bozel; quatre livres, à Guillaume, fils de Ruffier Rouge de Bozel; sept, à Pierre de Bozel et onze, à Louis de Bozel, pour les dîmes de « Montchalvit » (Montagny).

On a attribué, à ses instances auprès des nobles, la suppression du droit de dépouille. A la mort de tout ecclésiastique, archevêque ou simple clerc, tout ce qu'il laissait était aussitôt enlevé, par les serviteurs ou par des gens qui se tenaient à l'affût. Le comte de Savoie, Amédée III et Aymon de Briançon, vicomte de Tarentaise, décidèrent alors que le droit de dépouille serait aboli².

A l'aide sans doute des revenus qu'il recouvra, Pierre II répara sa propre maison et celles des clercs qui tombaient en ruines; il en construisit même de nouvelles.

(2) Gallia Christ. XII, col. 705 D. 706 A., Inst. 383. — Besson, p. 195, et 353, pr. 19. — PASCALIN : *H. de Tarentaise*, p. 70-71. — CHEVREY, *Hist. de saint Pierre II*, p. 98.

Il donna au toit de la cathédrale une couverture en ardoises et, au faite ainsi qu'aux clochers, un revêtement de plomb.

Toute chapelle en son diocèse fut dotée d'un calice en argent. En quelques endroits, on pourvut à cette acquisition, par la vente d'œufs que, sur l'ordre de l'archevêque, on recueillait chaque semaine de maison en maison.

Redresseur des torts chez les laïques, il les poursuivait plus vigoureusement encore dans son clergé. Certains prêtres montraient de la négligence dans le service divin, il les corrigea.

Le Chapitre de Saint Pierre était composé de chanoines séculiers, nobles de naissance et, par suite, mêlés à la vie du monde et peu soucieux des devoirs de leur état. Il les éloigna sans bruit, se gardant avant tout du scandale, et les remplaça par des religieux soumis à la règle de Saint Augustin.

Les premiers vinrent, dit-on de Pralognan. A leur tête il mit un prieur dont il se réserva la nomination. Entrant et sortant avec eux, il partageait tous leurs exercices. Innocent II et, le 26 février 1145, Eugène III approuveront ce changement.

Pour que le nouveau chapitre put subsister honorablement, Pierre II accrut ses revenus. Jusqu'à lui les chanoines n'avaient possédé les dîmes que de quatre paroisses tarines : Feissons-sur-Briançon, Cévins, Regnaix et Saint-Paul-sous-Confins. En 1171, avec le consentement du Pape Alexandre III, il y ajouta quinze églises et divers ruraux dans les vallées de Beaufort, de l'Arly et de l'Isère. Il retenait pour lui-même quelques terres et les dîmes de 24 paroisses.

En constituant un chapitre régulier il montrait, comme Pierre 1^{er}, son attachement à l'institut monastique. Il le prouva d'autres fois encore³.

(3) Besson, p. 195, preuve 22, p. 345 et p. 365, preuve 33. — PASCALIN : *Hist. de Tarentaise*, p. 71-72.

III. — Souvent, quand ses travaux apostoliques le lui permettaient, il se rendait à Tamié parmi ses frères. C'est lui qui sans doute leur porta, en 1145, la bonne nouvelle que, sur la demande de Pierre de Chevron, le pape Eugène III accordait le privilège de sa protection aux moines de Tamié.

C'est encore lui qui, le 6 des nones d'octobre de l'année 1150 fait la dédicace de l'église, construite par le Comte Amédée de Maurienne en l'honneur de la Vierge Mère de Dieu. Ce prince, parti à la Croisade à la voix entraînant de Saint Bernard de Clairvaux, avait emmené avec lui, entre autres seigneurs, Aimon de Briançon et Guillaume, sire de Chevron. Mort à Nicosie, en 1148, il avait sans doute fait cette générosité à Tamié, avant son départ pour la Croisade. Et l'on peut croire que Guillaume de Chevron, son compagnon, assista plein d'émotion à cette auguste cérémonie où fut rappelée la mémoire du généreux donateur.

IV. — Quelques années après, en 1153, c'est au Belton que l'Archevêque de Tarentaise établit un monastère cistercien.

A l'abbaye de Saint Paul de Beaurepaire, au diocèse de Grenoble, s'étaient retirées la mère et la sœur de l'abbé de Tamié. C'est là que le saint archevêque les alla prendre, pour commencer la vie religieuse, dans la nouvelle maison. Le couvent était bâti sur le versant méridional de la colline boisée, dont la crête est couronnée par les deux frères tours de l'ancien manoir de Montmayeur. Le frais et verdoyant vallon, qu'arrose le Gelon, s'étend tout aux pieds; on l'appelait le Val Pelouse. Le nom de Belton, en latin *Bitumen*

(4) Gallia Christ. XII, p. 724 D. — PASCALIN, p. 75.

(5) CHEVREY : *Saint Pierre*, p. 129. — GLOVER : *Abbaye du Belton*, p. 2. — BURNIER, *Tamié*, p. 30. — AGERY, *Hist. dioc. de Maurienne*, p. 92. donne l'année 1150 comme date approximative de la fondation du Belton, mais n'ose pas l'affirmer la certitude. Pascalin, dans son *Hist. de Tarentaise*, p. 72, indique 1153. La sûreté ordinaire des informations de cet auteur nous a fait préférer cette date.

paraît dériver du terrain noir et boueux que l'on rencontre en plusieurs endroits de la vallée de la Rochette et principalement au Beltonnet.

Située entre le château de Chamoux et la colline de Montmayeur, la terre de Belton, dépendante du diocèse de Maurienne, était possédée, en 1103, par les moines du monastère de Saint Theudère, ancienne abbaye bénédictine fondée au vi^e siècle, rétablie par Charlemagne, puis sécularisée par François I^{er} en 1535. La nouvelle communauté obtint-elle le domaine directement des moines ou de l'évêque de Maurienne, rien ne permet de le décider. Elle ne fut tout d'abord qu'un prieuré qui eut à sa tête la mère de l'Archevêque et reçut pour directeur l'abbé de Tamié.

Cet établissement prit bientôt un tel développement que, d'après un inventaire des archives dressé en 1719, il comptait parmi ses filles : Belleville vers (1150) ⁶, Bons (1155) et Bonlieu (1160) dans le diocèse de Genève et les Ayes (1160) au diocèse de Grenoble ⁷. Il ne devint cependant abbaye que plus tard, entre 1193 et 1225. Les abbés de Tamié en demeurèrent toujours supérieurs et nous aurons souvent l'occasion de signaler leur intervention.

Dans son diocèse, s'il ne fonda point d'autre monastère, l'archevêque Pierre II leur fit des donations; sa générosité s'étendit même aux diocèses voisins.

Au Petit Saint-Bernard, l'Hospice de Saint-Nicolas de la colonne Jon était « parvy et presque nul », Pierre II en agrandit les bâtiments et lui procura des terres et du bétail pour qu'il secourut efficacement les voyageurs. Il lui attribua particulièrement les prieurés de Sééz, de Saint-Jacques et celui de Saint-Pierre de Châtel-Argent avec leurs dépendances ⁸.

A la Collégiale de Saint-Ours près d'Aoste, il unit, en

(6) Cette date n'est pas certaine, mais seulement approximative; il y a lieu même de penser que Belleville fut fondée après 1153. Regeste genevois, p. 91, n° 327. — Besson, p. 110.

(7) Glover, p. 2 et 9. — BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 30.

(8) Besson, p. 195.

1151, la paroisse de Montgirod et le prieuré de Saint-Alban, situé, dit l'acte de concession, dans le lieu qu'on appelle Moutiers et non loin de la cathédrale de Saint-Pierre.

5. — « Non satisfait de ses donations à des religieux, Pierre II voulut rentrer dans l'un de ces cloîtres dont, sur le siège archiepiscopal, il suivait toutes les pratiques. Un jour il disparut tout à coup de son diocèse et l'on ne douta pas qu'il ne fut redevenu simple moine. Un jeune homme, qui dès son enfance avait été nourri près de lui, se mit à sa recherche et au bout d'un an le retrouva au fond de l'Allemagne dans un monastère de cisterciens. Par obéissance à ses supérieurs, Pierre II revint à sa métropole de Tarentaise. »

« Son rôle n'en eut que plus d'éclat. En 1159, il se ralliait hautement à Alexandre III, anathématisant l'antipape Victor IV que soutenait l'empereur allemand Frédéric I Barberousse. Héritier de l'ascendant de Saint-Bernard de Clairvaux, il maintenait les 700 abbayes de son Ordre dans l'obéissance au pontife légitime. Il lui conciliait aussi le comte de Maurienne Humbert III. »

« Dès ce moment il entra en rapports intimes avec Alexandre III. En 1161, il le visitait à Rome et deux ans après en France, à Tours, où le pape, alors fugitif, ouvrait un concile en personne. »

« Partout dans la vallée du Rhône retentira bientôt, contre le schisme, la parole éloquente et hardie de l'archevêque de Tarentaise. Dénoncé à Barberousse comme un ennemi, il se rendait auprès de lui à Besançon et, accueilli par les acclamations populaires, il recevait de l'empereur des marques de déférence et d'honneurs ».

En d'autres occasions Pierre II était choisi comme arbitre. En 1161, il calmait en Chablais un différend entre les abbés d'Abondance et de Sixt. En 1167, il mettait fin à un débat sanglant engagé entre Humbert III comte de Maurienne et Alphonse de Toulouse, qui gouvernait le Viennois. Devant tant de dévouement et pour lui marquer sa gra-

(9) PASCALIN : *Histoire de Tarentaise*, p. 73.

titude, le pape Alexandre III revint, en faveur de Pierre II et de ses successeurs, sur la décision de Léon III et d'autres pontifes, qui subordonnait à Vienne la métropole de Tarentaise. Le 3 février 1171, il déclarait qu'elle ne relèverait plus que de Rome et il confirmait sa juridiction sur les diocèses suffragants d'Aoste et de Sion¹⁰.

Deux ans après, l'archevêque assiste aux pourparlers en vue du mariage d'Agnes, fille du comte de Maurienne, avec Jean, fils du roi d'Angleterre. Et comme à cette date, Louis VII roi de France et Henri, fils aîné d'Henri II Plantagenet, sont en guerre, le pape Alexandre l'envoie en Normandie pour tenter entre eux un rapprochement. Ce voyage, qui demeura infructueux, fut le dernier du saint archevêque.

A son retour il tomba malade, au monastère de Bellevaux, près de Besançon. Il y mourut le 8 mai 1174, en l'octave de l'invention de la Sainte-Croix.

6. — Trois jours après, l'archevêque de Besançon, Ebrard, que le défunt avait arraché au schisme et rallié au parti d'Alexandre III, préside la cérémonie funèbre. Les pères de Bellevaux le déposent dans la chapelle de la Sainte-Vierge et font graver sur son tombeau l'inscription suivante :

Stirpe viennensis, fuit abbas Stamedienensis

Marimus alpinus praesul Tarentasiensis

Anno milleno centeno septuageno

Quarto transiit ad coelos Petrus viii¹²

Originnaire de Vienne, Pierre fut abbé de Tamié et glorieux archevêque de Tarentaise, dans les Alpes. Il quitta ce monde pour le ciel l'an 1174.

On dit aussi que sur cette même tombe les nombreux

(10) Besson : preuve 33, p. 365.

(11) CHEVYAY, p. 188. — Le Gallia Christ., XII, col. 707, indique le 14 septembre.

(12) Ce vers deux fois faux est évidemment altéré. Il est même dépourvu de sens. Que vient faire *viij* après *transiit*. Peut-être la forme vicieuse de ce vers est-elle une transcription inexacte de *Quarto transiit coelestes Petrus ad oras*.

miracles obtenus firent écrire : « Ci-gît la merveille du monde ».

Selon la remarque de l'abbé Geoffroy, c'est dans l'oc-lave de la Sainte-Croix que Notre-Seigneur a voulu exalter au ciel celui qui avait été ici-bas son fidèle disciple.

Comme les nombreux miracles opérés sur son tombeau venaient s'ajouter aux merveilles qui avaient illustré sa vie, le Chapitre général de Cîteaux adressa, au pape Alexandre III (1159-81), une lettre, par laquelle il faisait ressortir que « La Majesté divine a magnifié Pierre, naguère archevêque de Tarentaise, et a fait connaître sa gloire au monde, par de nombreux miracles pendant sa vie et après sa mort, particulièrement à Bellevaux où son corps repose. Aussi, sur la prière de l'abbé de Bellevaux et d'autres abbés qui ont été témoins de ces miracles, le Chapitre général de-mande au pape d'inscrire l'archevêque défunt au catalogue des saints.

Le roi de France Louis VII, à la requête des abbés de l'Ordre, fait une démarche dans le même but, auprès d'Alexandre III. L'abbé de Morimond adresse la même prière, alléguant une guérison miraculeuse dont il a été favorisé, grâce à la tunique de l'archevêque Pierre.

Sur ces entrefaites, Alexandre III mourut et c'est à son successeur, Luce III, que l'on dut envoyer les abbés de Bellevaux et d'Hautecombe pour poursuivre l'affaire de la canonisation.

Le nouveau pontife leur fit bon accueil, mais ordonna que l'on mit par écrit les actes et les paroles authentiques de l'archevêque, afin que l'Eglise de Dieu par leur récit certain et hors de conteste, après un examen sérieux, puisse, en temps opportun, en toute prudence et sécurité, concéder ce qui est demandé.

Au reçu de la réponse de Rome, l'abbé de Clairvaux charge l'abbé d'Hautecombe, Geoffroy d'Auxerre, ancien secrétaire de saint Bernard, d'écrire l'ouvrage réclamé par le pape. Il lui indique le travail déjà fait par un abbé défunt qui, ayant vécu longtemps avec l'archevêque, avait confié à sa mémoire, puis écrit ce qu'il avait vu et entendu.

Les frères de Bellevaux avaient aussi noté les choses merveilleuses qui s'étaient passées après sa mort.

L'abbé d'Hautecombe, après avoir fait ressortir son indignité pour remplir une telle mission, déclare cependant qu'il obéira car pendant de longues années il a connu Pierre de Tarentaise. Au reste il soumet par avance son travail à l'examen et à la correction de ses supérieurs.

Ce fut cette vie, dont le texte nous a été conservé par les Bollandistes, au Tome II du mois de mai, qui fut envoyée à Rome. Le pape Luce mourut avant de la recevoir, et les règnes trop prapides des papes Urbain III, Grégoire VIII, Clément III ne permirent pas à l'affaire d'aboutir.

L'abbé de Cîteaux et le Chapitre général de l'Ordre, le prieur de l'Eglise de Tarentaise et l'évêque d'Aoste, durent donc renouveler auprès du Pape Célestin III (1191-1197) leur demande de canonisation.

Le six^{tes} ides de mai 1191, le pape enfin publia la bulle de canonisation et approuva le livre contenant le récit de la vie du saint et de ses miracles. Sa fête fut fixée au troisième jour des ides de septembre, jour où son corps avait été pieusement sorti du tombeau¹³.

Ce corps fut précieusement conservé à l'abbaye de Bellevaux à qui la bulle du pape Alexandre III l'avait adjugé tout entier. Plus tard certaines reliques furent distraites, mais le chef resta à Bellevaux. On donna une relique notable à la cathédrale de Moutiers; le bras gauche, à l'abbaye de Tamié; le bras droit, à celle de Cîteaux¹⁴. C'est en réalité le bras droit qui fut donné à Tamié et le gauche à Cîteaux, comme le prouve le document suivant.

A la visite pastorale du 29 mai 1633 à Tamié, on fit voir à l'archevêque Benoît Théophile de Chevron Villette, « la main droite avec chair et os de saint Pierre, mais sans ponce. Ce ponce aurait été enlevé avec l'anneau pastoral par les Luthériens au temps de l'invasion de Genève » (sans doute des Bernois en 1536). Cette main était dans un reli-

(13) CHEVRAV, p. 277-92. — C. BLANCHARD : *Histoire d'Haute-*
combe, p. 107-109.

(14) CHEVRAV, p. 207-210. BESSON, p. 202. BURNIER, p. 41.

quaire d'argent donné par l'abbé en fonction, François Nicolas de Riddes.

Ensuite on presenta au prélat visiteur « l'amiet, l'étole, le manipule, la mitre, le *baculum quotidianum* dans lequel sont deux os de saint Pierre. L'aube et le cordon du dit saint Pierre¹⁵ » (Procès verbal de la visite).

Un inventaire, dressé du 24 au 28 mars 1711 par le frère Allard, sacristain de Tamié, nous apprend que toutes ces reliques sont encore à Tamié à cette date. Il y ajoute même une chasuble de taffetas à l'antique et deux tuniques que mentionne le procès-verbal de 1633, mais sans les attribuer à saint Pierre¹⁶.

Toutes ces reliques furent dispersées par la Révolution. Le *baculum quotidianum*, retrouvé par dom Mouthon, en décembre 1818, fut porté par lui à l'abbaye de la Novalaïse (janvier 1819)¹⁷.

Ce bâton abbatial est depuis revenu dans le trésor de la cathédrale de Moutiers. Il a fait l'objet de plusieurs études archéologiques¹⁸.

Quand, en 1791, les moines de Bellevaux durent se disperser et prendre le chemin de l'exil, pour obéir aux lois révolutionnaires, les reliques de saint Pierre qu'ils possédaient furent transportées à l'église paroissiale de Cirey sur le territoire de laquelle Bellevaux était construit. Au moment du pillage des objets précieux des églises, le reliquaire et son précieux contenu furent pris à l'église de Cirey et portés à Vesoul chef-lieu du district. Deux prêtres sauvèrent cependant les saintes reliques et les déposèrent à l'église de Vesoul. Quand la tourmente passée, dom Hurelvin vint avec quelques moines s'établir à Bellevaux, il demanda et obtint la restitution des reliques. Le curé de Vesoul les rendit, en majeure partie, le 19 juillet 1819. La Révolution de 1830

(15) Arch. Dép. G I, p. 93.

(16) Revue savoisienne 1865, p. 54.

(17) Mouthon : *Triomphe de la Miséricorde*, p. 84.

(18) BORREL : *Monuments anciens de Tarentaise*, p. 253 et planche 90. — Mgr BARBIER DE MONTAUR : *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*, p. 34-41.

obligea les moines de Bellevaux à s'exiler de nouveau. Ils emportèrent cette fois avec eux les précieuses reliques et les rapportèrent à leur retour en 1834, quand ils vinrent s'établir, non plus à Bellevaux, mais au Val Sainte-Marie, paroisse de Malans.

Trois ans après, Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, pour remercier Mgr Rey qui était venu en 1837 prêcher la retraite ecclésiastique dans son diocèse, demanda au prieur du Val Sainte-Marie une relique de saint Pierre qui fut envoyée à l'évêque d'Annecy avec son authentique¹⁹.

Vers cette époque, les religieux du Val Sainte Marie purent encore retrouver une mitre, le ciboire et la couverture de lit ou une partie du manteau de saint Pierre. Afin de réunir le tout avec « la cuisse, la jambe et le pied gauche unis ensemble et couverts de peau sans corruption » qu'ils possédaient déjà, un frère fit une chasse nouvelle d'un travail exquis, dans laquelle on transféra les reliques le 21 mars 1841. Le curé de Malans profita de la circonstance pour obtenir, en faveur de son église, une parcelle notable des dites reliques. A cette même date, le chanoine Chevray, du diocèse de Tarentaise, qui écrivait alors une vie de saint Pierre obtint aussi une parcelle assez considérable, puisqu'il en put donner à son tour à la cathédrale de Moutiers et au couvent de Tamié.

Quand les fils de saint Bernard revinrent, à Tamié, remplacer les frères de Belley, ils reçurent la relique donnée par le chanoine Chevray et eurent en outre le bonheur de voir l'un d'entre eux rapporter à l'abbaye le chef de saint Pierre, retrouvé par hasard dans une famille franco-comtoise. Une châsse de bois sculpté recut en conséquence le chef de saint Pierre et deux pièces de sa couverture.

En venant s'établir à Tamié en 1909, les religieux de la Grâce-Dieu, héritiers du Val Sainte-Marie, apportèrent ce

(19) *Histoire des trappistes du Val Sainte-Marie*, in-8°, Namur, 1841, p. 127. — Abbé RICHAUD : *Histoire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu*, in-8°, Besançon, p. 200-230. — Chanoine CHEVRAY : *Histoire de Saint Pierre*, p. 213-215.

qu'ils avaient encore des reliques de Bellevaux et les réunirent à celles que possédait déjà l'abbaye de Tamié.

Le pieux visiteur peut donc vénérer dans l'église du monastère toutes ces reliques de saint Pierre II de Tarentaise, qui demeure la gloire la plus pure de l'abbaye.

Jusqu'en 1925, une première châsse contenait le chef de saint Pierre et deux fragments de sa couverture; une autre, plus grande, renfermait une mitre, un peigne liturgique, un ciboire, une couverture et la jambe gauche du saint²⁰.

Pour vénérer ces reliques et fêter le saint, plusieurs dates furent successivement choisies.

Par bulle de 1196, le pape Célestin III transféra la célébration de la fête du saint du 14 septembre au 8 mai, jour de sa mort. Les pères de Bellevaux célébrèrent depuis lors deux fêtes le 8 mai et le 14 septembre.

Saint François de Sales honorait notre saint d'un culte spécial, le déclarait un de ses protecteurs dans le ciel et l'inscrivait au martyrologe pour le 8 mai, dans le rituel à l'usage du diocèse de Genève²¹.

Sous Mgr Bioré, dans le propre de l'Office du même diocèse, la fête est marquée au 13 mai. Mgr de Sales la mit au 13 septembre, en 1818, puis les évêques de Tarentaise et Mgr Billiet lui assignèrent le 14 mai²².

Quelle que soit d'ailleurs la date de la fête, l'office demeure le même et les leçons résument la vie du saint écrite par Geoffroy d'Auxerre, abbé d'Hautecombe²³.

(20) Récemment ces reliques ont reçu une disposition nouvelle, indiquée au dernier chapitre de cette histoire.

(21) CHEVREY, p. 204.

(22) *Officia propria*, Amnecy, 1777, p. 192. — Mgr BILLIET : *Officia propria*, p. 198, Chambéry, 1858. — Mgr ROCHAUX : *Officia propria*, Chambéry, 1830, p. 112.

(23) Sur saint Pierre, voir les vies écrites par dom Pierre Le Nain, Besançon, 1685, réimprimée à Vesoul en 1825, à Baume-les-Dames, chez Simon, 1835; par M. BÉSSON, supérieur du collège Saint-François-Xavier à Besançon, 1860; par le chanoine CHEVREY, Baume, 1841; par BRUTIER, curé de Cirey-les-Bellevaux, Besançon, 1874. (Toutes ces vies ont pour base celle de Geoffroy d'Hautecombe).

CHAPITRE V

LES ABBÉS DE TAMIE ET LES BIENFAITEURS DE L'ABBAYE

(1141-1305)

I. Les premiers successeurs de Pierre I^{er}. — II. L'abbé Pierre de Saint-Genis; prospérité du monastère. — III. Les seigneurs de Chevron, Mercury et Gemilly, moines à Tamié. — IV. Donations et privilèges des comtes de Maurienne et Genevois. — V. Les abbés de la première moitié du xiii^e siècle. — VI. Bientôt de Tamié en 1249 et prétention du comte de Savoie. — VII. Incendie du monastère en 1273. — VIII. Nouveaux bienfaits. — IX. L'abbaye tombeau des seigneurs de Chevron.

I. — Tamié a reçu tant de gloire de son premier abbé que les successeurs de Pierre I^{er} restent un peu dans l'ombre. Parcomiensement, l'histoire, occupée du grand archevêque de Tarentaise, en a consigné les gestes. Des incendies successifs et surtout la destruction des archives à la Révolution ont encore rendu la tâche plus ardue à celui qui voudrait évoquer leur souvenir. Il faut se contenter, pour la plupart, de rares et vagues indications.

Quelques auteurs donnent pour successeur immédiat à saint Pierre I^{er}, un saint BERNARD dont ils ne nous rapportent d'ailleurs aucune action. Le *Gallia Christiana*, les Mémoires de Besson et un catalogue manuscrit des archives actuelles de l'abbaye¹ le disent marqué dans le nécrologe à la date du 15 avril. On l'a voulu parfois identifier avec Bernard, évêque de Maurienne en 1146. C'est une erreur, car Geoffroy d'Hautecombe, qui parle de l'évêque maurienais dans son histoire de saint Pierre, le dit venu de la Chartreuse de Portes².

En faveur de saint Bernard, sans doute, Humbert, comte de Maurienne, écrit de Turin à tous ses châtelains et procureurs, qui exercent leurs fonctions au delà du Mont Cenis. Il leur rappelle que Dieu accepte avec faveur les dons que

(1) *Gallia XII* col. 728 E. — Besson p. 237. — Arch. Tamié ms Favre.

(2) ANGLER : *Hist. du diocèse de Maurienne*, p. 89, note.

les princes font aux églises et aux maisons religieuses, pourvu que ces largesses n'aient point pour but un intérêt temporel, autrement on pourrait leur dire qu'ils ont déjà reçu leur récompense. C'est pourquoi il confirme tous les bienfaits accordés par son père aux moines de Tamié, les exempte du péage et de la leyde et ordonne de veiller à ce que personne ne les maltraite.

Est-ce notre mystérieux saint Bernard qui reçut ce premier diplôme de protection? On ne saurait le décider, car la pièce ne porte ni souscription, ni date et peut être écrite de 1148 à 1189.

Des chartes anciennes attestaient l'existence de l'abbé ROGNBERT en 1150 et 1151.

Une transaction, entre les chanoines de Maurienne et les moines de Saint-Chaffre en Velay, indique comme témoin en 1153, PIERRE, abbé de Tamié (Tamisii).

L'abbé Ducis et, avant lui, Jean Antoine de la Forest de Somont affirment qu'un VIBON ou GUY, fils de Ponce de Beaufort était abbé en 1156, 1161 et 1163.

De ces prélats nous ne savons rien plus.

L'abbé GUILLAUME 1^{er}, en 1162, entre en relations avec *Vinther, chevalier de Saint-Didier* (la Bathie). La même année, ce chevalier, sur le conseil et du consentement de l'archevêque de Tarentaise, dont il était probablement le vassal, se fait moine et donne une grande partie de ses biens à l'abbaye.

Lasard de Chamousset et son fils *Gauthier* lui donnent à Montailleur, au lieu dit La Chagne, toute la ferme tenue Par Pierre Panier augmentant ainsi notablement des acquisitions précédentes au même lieu et cela en 1161 aussi (art. 93 du cart.).

PIERRE D'AVALLON surnommé l'Orfèvre, était abbé de Tamié en 1163 et devint dans la suite abbé de Bonnevaux.

(3) BURNIER, Doc. 4 et p. 22.

(4) Mgr BULLIET : *Chartes de Maurienne*, p. 26.

(5) Gallia Christ. col. 728. — Ducis : *Vallée de Beaufort*, p. 70.

(6) Arch. dép. C. 4860, p. 184.

Il appartenait probablement à la famille des Avallon du Dauphiné, dont était sorti saint Hugues, évêque de Lincoln, en Angleterre. C'est ce qui expliquerait son départ de Tamié pour Bonnevaux. Il marqua son passage à Tamié par une acquisition qui devait dans la suite avoir une grande importance : celle de Montméliorat. Nous en parlerons plus loin.

Il fut remplacé par GUY DE CEVINS dont nous verrons bientôt le frère et la mère faire une donation au monastère en 1176. La prélatrice de Guy fut de courte durée (1168).

II. — A sa mort, les moines choisirent pour supérieur PIERRE DE SAINT-GENIS (1168). Ce religieux tient une plus grande place dans l'histoire⁷. Avant d'embrasser la vie monastique, à Hautecombe, il avait été l'un des conseillers intimes d'Humbert III. Il resta l'ami du comte en devenant l'humble disciple de saint Arnéede d'Hauteville. Lorsque les villes libres de la Lombardie, le Pape et le roi des Deux-Siciles formèrent contre Frédéric Barberousse la Ligue lombarde, Humbert III, l'un des grands feudataires de l'empire, voulut rester étranger à la querelle. Il alla s'enfermer à Hautecombe dont l'abbé lui avait servi de guide pendant sa minorité. C'est là qu'Arnéede d'Hauteville et Pierre de Saint-Genis lui firent comprendre que la défense de l'Italie et du chef de l'Eglise passaient avant les intérêts particuliers d'un prince. Humbert III n'hésita plus et résista à Barberousse, qui, d'ailleurs, avait tout fait pour diminuer la puissance de son vassal. L'empereur n'ignora pas que le comte de Savoie avait été entraîné dans la ligue par les moines de Cîteaux et il leur fit sentir les effets de sa colère. Le voisinage de la France et la barrière des Alpes préservèrent les Cisterciens de Savoie. Au surplus Pierre, premier abbé de Tamié, alors archevêque de Tarentaise, faisait entendre à l'empereur le plus courtois langage en faveur de la religion⁸.

Le bien général ne faisait pas oublier à l'abbé Pierre de Saint-Genis l'avantage particulier de son abbaye. En 1171,

(7) BURNIER, *Hist. de Tamié*, p. 44.

(8) PLAISANCE : *Hist. des Savoisyens*, I, p. 132.

il obtint pour elle le privilège de protection du Saint-Siège. C'était à l'époque une faveur appréciable. Les bulles qui l'accordent contenaient ordinairement une longue liste de faveurs spirituelles, mais en outre déclaraient les biens et les personnes des moines libres de toute redevance et servitude : ceux qui usèrent de violence à leur égard encourront l'excommunication majeure; les religieux choisiront librement leur abbé, aucun seigneur ecclésiastique ou laïque n'aura le droit d'intervenir dans cette élection. Quoique les Cisterciens fassent profession d'être soumis aux Ordinaires, ils ne relèveront immédiatement que du pape et désigneront l'évêque qui leur plaira pour les ordinations et aucun prélat ne pourra visiter leurs monastères ou y tenir des assemblées sans l'assentiment de l'abbé.

Les rapports avec le métropolitain de Tarentaise restent néanmoins excellents : Pierre de Saint-Genis est présent au partage intervenu entre les chanoines et l'archevêque¹².

A ces avantages moraux, l'abbé de Tamié ajoute des donations considérables qu'il provoque en faveur de son monastère. En 1174, *Guy de Verrens* fait un don à l'abbaye; deux ans après, *Pierre, chevalier de Cevins*, frère de l'ancien abbé Guy (1168), d'accord avec sa mère Guia, sa femme et ses neveux, Hugon et Guillaume, cède à Dieu et à la maison de Tamié une terre qu'il possède, à Plancherine et au village de Test sur Mercury, mais reçoit en retour cinq cents sous, monnaie de Vienne. C'est le cellier Siboudus avec le frère André, ancien compagnon de l'archevêque de Tarentaise, qui concluent l'affaire. Les témoins indiqués par la charte sont des prêtres ou des seigneurs du voisinage et des frères de Tamié.

On y lit les noms d'Ermo et Aymon, prêtres de Corflens, *Anselme, chevalier de Rocaula* (Rochette) et *Guillaume* porte-clefs de saint Pierre.

Guy de Beaufort intervenait comme seigneur du domaine et réclame cent sous, monnaie de Suse.

Les autres témoins présents sont le moine Pierre, les

(9) Gallia Christ. XII 725 D.

(10) Besson, p. 363, preuve 32.

frères convers *Wilfred et Aymon de Seythenay* et encore *Aynard de Tournon, Rodolphe de Sazo* (Saix); *Anselme, fils de Chapharod de Olyma* (Ugines) et quelques autres¹¹.

III. — En 1177, c'est le seigneur de *Chevron, Guillaume 1^{er}* qui, suivant l'exemple de son oncle Pierre, se fait moine à Tamié.

Il a participé jadis, en 1132, à la fondation de l'abbaye par son père Guillaume et ses oncles Pierre et Aynard. Depuis, à la voix de saint Bernard, il est parti à la deuxième croisade, en 1148, avec le comte Amé III de Maurienne. Cette lointaine et dure campagne que ne couronna pas le succès, les fatigues de l'âge aussi, l'ont rendu d'une santé précaire. Alors il songe à consacrer à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie les dernières années d'une carrière si glorieusement remplie. Il s'est donc rendu à Tamié et veut être enterré dans ce monastère où son père, sa mère et ses frères dorment déjà de leur dernier sommeil. Afin que les moines prient pour le repos de toutes ces âmes chères, il leur donne le pré de Mercury et une corroirie à Mercury sur le bord du chemin. Il prend pour témoins de sa donation *Sigrand, chapelain de Mercury*, Aimon de Sigrand, les moines André, Hugo, Benoît, Guillaume, Aymon et Aynard de Seythenay¹². Entraînés par son exemple, les seigneurs du voisinage se montrent généreux à l'égard de Tamié, plusieurs même s'y font moines comme lui.

En 1182, *Armedée de Sainte-Hélène* donne une « cote » dessous le clos des religieux à Tournon¹³.

En 1188, *Guisard de Sabtine* donne à l'abbaye une ferme située à Rotairo (Pommarey) et prend le froc.

L'année suivante, le chevalier *Paul des Clefs*, avant de partir pour Jérusalem, constitue aux religieux de Tamié cinq sous de rente annuelle.

En 1190 plusieurs jeunes gens des premières familles de

(11) Gallia Christ. XII, Instrumenta 387.

(12) Gallia Christ. XII, Instrumenta 387. — *Hist. de Chevron*, I p. 109.

(13) Arch. de Tamié : *Inventaire des fondations*.

Savoie embrassent la vie religieuse à Tamié. Parmi eux on remarque les vassaux de Guillaume de Chevron: *Louis et Joffroy de Mercury, Amédée de Gemilly* et son voisin *Huques de Monton*¹⁴.

IV. — Les comtes de Maurienne et de Genevois suivirent eux-mêmes ce courant de bienfaisance envers Tamié.

Thomas de Maurienne¹⁵ confirmé en droit perpétuel et promet de maintenir de tout son pouvoir ce que son père Humbert a concédé aux religieux de Tamié, c'est-à-dire les péages et impôts lui appartenant, depuis Saint-Ferréol jusqu'au bois qui est sous les Combes, soit pour les terrains cultivés autour des granges, soit pour les fiefs, alleux et pâturages, bois et champs qu'il possédait à la mort de son père. Il fait ce don et cette concession, pour imiter ce qu'avait fait son grand-père, au moment de partir pour Jérusalem. Cette confirmation de privilèges est datée de Tamié, aux nones de septembre 1189. La charte qui la rapporte nous a gardé les noms de l'abbé Pierre, du prieur Pierre, du sacristain Benoît, de maître Albert de Bogel (Bozel), du clerc Anselme de Randens, de Guidon Emelent de Tournon, des chevaliers Aulfred de Comfens, Pierre de la Rochette et Anselme de Belleuvre, qui furent témoins¹⁶. Plus tard, le même prince donne à l'abbaye tout ce qu'il avait acquis, au territoire de Saint-Franc, près le Pont de Beauvoisin, de Burnon des Echelles et de son frère Burgon; il place cette libéralité sous sa sauvegarde personnelle.

Guillaume, comte de Genevois et ses fils Humbert et Aimon, pleins de bienveillance pour l'ordre de Cîteaux et désireux de s'en assurer les prières, font savoir que, dans la

(14) Gallia Christ. XII col. 725.

(15) Les princes de Savoie appelés tout d'abord comtes de Maurienne prirent le titre de marquis en Italie dès 1035, lorsque Adélaïde, femme du comte Odon, par la mort de son père, en 1035, hérita des possessions transalpines. C'est à partir du comte Thomas (1189-1233) qu'ils cessent de s'appeler indifféremment comtes de Maurienne ou de Savoie pour prendre exclusivement ce dernier titre. (Plaisance: Hist. des Savoysens I p. 137).

(16) BURNER, *Hist. de Tamié*, p. 243, doc. N° 5 et p. 23.

province qui leur obéit, la maison de Tamié, ses dépendances et ses granges seront exemptes de toute redevance, à l'exception des libéralités que les religieux ne refusent jamais aux voyageurs. L'acte est de 1191¹⁷. Quatre ans après, à son lit de mort, le même Guillaume donne à notre abbaye le tiers des dîmes à percevoir sur le territoire de Longchamps et le dixième des poulains que ses juments produiront chaque année¹⁸.

Si l'on ajoute encore que l'abbé Pierre de Saint Genis acquiert une forêt, de Berlion de Chambéry, en 1198 et reçoit, en 1206, une donation de Falcon, prieur de Sainte-Hélène (prononcée dans le dortoir et ratifiée au bas par Charles Delachavane dans le cloître)¹⁹, on a l'impression que son gouvernement abbatial fut pour Tamié une ère de grande prospérité. Bien peuplée et bien dotée, l'abbaye sent le besoin de nouvelles lettres pontificales pour sa sauvegarde. L'abbé les obtient du pape Innocent III, en 1205. C'est le dernier acte connu de Pierre de Saint-Genis. Il achève sa carrière vers 1207, après avoir porté la crose environ 39 ans²⁰.

Il avait tenu une grande place dans la société féodale de son temps et de ce fait donné à Tamié beaucoup d'importance. En 1194, avec Jean évêque de Grenoble, Nantelme évêque de Genève, Aymon II de Briançon, archevêque de Tarentaise, et le prieur d'Aillon, il est témoin de la cession que les seigneurs de Miolans, oncle et neveux, font de leurs droits et prétentions sur Argentine, en faveur de l'évêque de Maurienne.

L'archevêque Aymon et Bernard évêque de Maurienne assistèrent à sa sépulture²¹.

V. — Il y eut sans doute, après sa mort, quelques difficultés pour élire son successeur, car on dut l'aller prendre à Bonnevaux.

(17) BURNER, *Hist. de Tamié*, Doc. 7, p. 243 et 23.

(18) BURNER, *Ibid.*, Doc. 8, °.

(19) Arch. de Tamié.

(20) Gallia Christ. XII, p. 725: — BURNER, *Ibid.*, p. 44.

(21) Besson, *Mémoires*, p. 202 et 217.

Pendant ce temps, Tarnié était gouverné par le prieur Humbert, présent, en 1207, à la confirmation, par Thomas comte de Maurienne, de toutes les donations faites à l'abbaye d'Aups par son bisaïeul Humbert²².

GIROLD DE LA TOUR DU PIN, élu en 1207, gouverna Tarnié jusqu'en 1222. Il reçut des dons de Berlion de Chambéry (1209), de Pierre de Confens surnommé l'Humble (1210) et d'un gentilhomme désigné sous le nom d'Étienne (1212).

Par contre, il eut des difficultés assez importantes avec les prieurs de Cléry et de Gilly. Quelle en était la cause, on l'ignore d'une façon précise. Il fallut l'intervention d'Aymon II de Briangon, archevêque de Tarentaise, pour y mettre un terme. Ce prélat vint dans ce but, en 1210, au château de Tournon où se trouvait la comtesse de Savoie, Marguerite femme du comte Thomas. Tous deux s'employèrent à apaiser le conflit. Peut-être s'agissait-il de dîmes à percevoir ou des donations faites à Tarnié par Brocard et Vibert de Cléry et par Raymond de Gilly²³.

Le successeur de Girold de la Tour du Pin est le viennois HUMBERT D'AVAILLON (1222), qualifié par les chroniqueurs d'excellent médecin. A sa prélature se rattache la fondation d'un anniversaire, à Tarnié, demandé pour le repos de son âme par l'archevêque de Tarentaise, Bernard de Chignin, qui mourut le 21 septembre 1222²⁴.

Avec BERLION DE PONT DE BEAUVOISIN se continue la série des prélats, que Bonnevaux fournit à Tarnié.

Berlion obtint très jeune la dignité abbatiale. Son nom apparaît dans les chartes, vers 1223. A peine promu, il reçoit d'Hugon de la Chambre, seigneur de Montailleur, le 11 des calendes de juillet 1223, un magnifique domaine : tout ce que le généreux donateur possède jusqu'à l'Isère, et au-delà de l'Isère, sous la Chagne, en terres, bois, prés, champs, etc.²⁵.

Quelque temps après, il est choisi avec Aymon, évêque

(22) Regeste genevois, p. 137, N° 502.

(23) Besson, *Mémoires*, p. 202. — Arch. Dép. C. 4.80r.

(24) Besson, *Mémoires*, p. 204.

(25) Arch. Dép. C. 486o, p. 184.

de Maurienne, comme arbitre, pour mettre fin au désaccord survenu entre l'archevêque de Tarentaise Herluin et Guillaume, seigneur de Beaufort, au sujet de certains droits féodaux. L'acte passé à Saint-Vital, le 7 des ides de février 1225, dit que la vallée de Saint-Maxime relève de l'archevêque et qu'il a le droit d'alberger de nouveau les fiefs qui viendront à vaquer.

Berlion occupe son siège onze ans. Il passe pour un des bienfaiteurs les plus signalés de l'abbaye. Outre sa fortune personnelle qui est considérable, il obtient, pour la maison de Tarnié, les libéralités du chevalier Pierre de l'Orme (1224) de Guillaume de Chastelin, seigneur de la Duchère (Ducera) (1230) et de Pierre de Seythenay (1233)²⁶.

D'après un vidimus de 1324, il aurait obtenu du comte Amédée, en 1232, le renouvellement des privilèges de protection et d'exemption de péage et d'impôts qu'avaient accordé à Tarnié les comtes Thomas et Amédée III²⁷.

Son successeur GUILLAUME DE BOYRIS (de Boges) (1234), d'une famille noble des Bauges²⁸, reçoit une donation de Pierre Berlion (1234) et ne gouverne que peu de temps le monastère.

En 1237, c'est PIERRE DE SEYTHENAY qui est abbé. Comme son prédécesseur, il reçoit plusieurs donations en faveur de Tarnié. Deux nous sont connues. En 1238, le seigneur de Crolles, Guiffrey, fils du seigneur Ardance, sentant sa fin prochaine, fait son testament dans sa maison forte de la Buisnière et choisit sa sépulture dans l'église de Tarnié, à laquelle sans doute il fait, en même temps, quelques donations²⁹. L'année suivante est marquée par une autre donation de Berlion de Chambéry³⁰. Des actes mentionnent encore Pierre de Seythenay en 1241 et 1242, puis indiquent BERLION DE BELLECOMBE.

(26) Gallia Christ. XII, col. 726. — BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 47.

(27) BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 252, Doc. 13.

(28) MORAND : *Les Bauges*, I, p. 278.

(29) *Hist. des Ayes*, p. 12.

(30) Gallia Christ. XII, p. 726.

Le nouvel abbé devait diriger Tarnié l'espace de trois ans. Deux donations se rapportent à son temps.

En 1243, *Guillaume, comte de Genevois*, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, donne « en pure et perpétuelle aumône, à la maison de Tarnié, le droit de « faire pâturer librement ses bestiaux dans tout le mandement de Crussille, de la Roche et d'Anney », il étend même cette permission à tout le comté. Pour donner plus de fermeté à cette concession, il fait sceller la charte qui la mentionne, par Alésie, son épouse, comtesse de Genevois et par son fils Rodolphe. L'acte est passé à Saint-Maurice-de-Crussille et remis entre les mains de l'abbé Berlion de Bellecombe³¹.

L'année suivante, *Jacqueline, veuve de Guillaume, seigneur d'Entremont*, fait une autre donation à l'abbaye³².

A la même date, *Renguis de Tournon* et *Isabelle*, sa fille, cèdent aux frères de Tarnié leur droit de servis sur la tenure d'Huguette de Verrens³³.

L'accroissement des biens monastiques n'allait pas sans exciter quelques jalousies et occasionner parfois entre les maisons religieuses de sérieuses difficultés. Depuis quelque temps, un désaccord régnait, au sujet de juridictions féodales, entre le prieuré de Talloires et l'abbaye de Tarnié, dont les possessions voisines s'enchevêtraient. L'abbé Berlion passa, avec le prieur de Talloires, une transaction par laquelle il fut convenu que l'abbé et le prieur prendraient connaissance chacun sur leurs hommes et leurs possessions dans leur territoire³⁴.

VI. — Les biens de Tarnié sont alors considérables et les religieux, qui plusieurs fois déjà ont obtenu des privilèges de protection du Saint-Siège ou des lettres de sauvegarde des comtes de Maurienne, sentent la nécessité de faire renou-

(31) BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 245. Doc. 9 et p. 23

(32) Gallia Christ. XII p. 726.

(33) Arch. de Tarnié.

(34) Société Savoisi. d'Hist et d'archéologie T. V. p. 109, 1861.

veler ces garanties de leurs propriétés. L'abbé Guy II (1246-1250) s'adresse à cette fin à Amédée IV de Savoie. Le comte s'empresse de répondre à sa demande et, dans son diplôme du sept des nones de décembre 1249, s'attribue le droit de patronat sur les personnes et les biens quelconques que la maison de Tarnié possède, en deça du Mont du Chat et dans le Viennois. Ils seront sous sa garde vigilante et pour qu'on ne puisse arguer d'aucune obscurité, le comte énumère par le détail les biens et les personnes qui seront l'objet de sa protection jalouse et permanente.

Cette protection s'étend sur le seigneur abbé, les moines, les convers, les serviteurs de leurs maisons, les granges, les bois, les terres, les prés, les pâturages, les lieux cultivés ou en friches, les hommes et les bêtes, les troupeaux et tous autres biens qui, directement ou indirectement, peuvent appartenir à Tarnié, bien qu'ils ne soient pas explicitement indiqués. De l'autre côté du Mont du Chat, en Viennois, le comte prend sous sa protection les maisons ou granges d'Évresol, Pioveram, Raschacheu, La Brideire, Mollias, Borinnoi (Voiron?) Veracium, Ruffen, Gan, (Saint-Fran), Marsesum (Moyran), Baucifrea et tout ce que les moines possédaient à Preyssins (Pressins) et San Bugner³⁵.

C'est la première fois que le comte de Savoie déclare que l'abbaye de Tarnié est sous son patronage, au sens juridique du mot. Cette prétention est mal fondée car, suivant les principes du droit canonique, le droit de patronage sur un établissement religieux n'est reconnu qu'à celui qui l'a fondé ou doté convenablement. Or on a vu que les princes de Savoie, moins généreux que leurs voisins, avaient borné leurs libéralités envers Tarnié à quelques privilèges. Ils n'étaient donc que de simples bienfaiteurs de l'abbaye. Malheureusement cette prétention, favorisée par l'obséquiosité des moines eux-mêmes, sera de plus en plus tenace chez les ducs de Savoie et causera plus tard de grandes difficultés.

L'abbé Guy, qui avait provoqué cette lettre de sauvegarde, passa, l'année suivante, sur le siège abbatial de Bon-

(35) BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 246. Doc. N° 10.

neveux. Il avait procuré à Tarnié des avantages plus appréciables. En 1247, il avait obtenu, d'*Humbert II de Chevron*, la cession de 43 sols forts à prendre sur les biens de Gyez.³⁷ Deux ans après, il avait reçu de dame Elisabeth, veuve du seigneur *Nanterme de Tourmon*, et de ses enfants, une fondation d'un seytier de blé, à prendre sur les moulins de Tourmon.³⁷

JEAN I^{er} (1251-1254) son successeur, se voit donner, en toute propriété, par *Aymon de Chambery*, les domaines qui avait concédé, à Tarnié, Berlion père d'Aymor. C'est lui aussi qui fait reconnaître, par un acte publié en 1252, les droits de propriété de l'abbaye sur la montagne de l'Udrison. A la suite d'une sentence arbitrale rendue entre lui et les frères Huldri et Aymond de la Balme, ceux-ci « quittance » rent au dit Tarnié tout ce qu'ils avaient dans la dite « montagne d'Udrison, sans rien retenir ».³⁸

La même année, Amédée IV, dans son testament du 19 septembre, léguait à Tarnié, comme d'ailleurs à d'autres maisons religieuses de son comté, la somme de mille-sois.³⁹

Le *Regeste Genevois* indique, en 1255, comme abbé de Tarnié, VIONNE appartenant peut-être à une famille de Cléry. Il est arbitre, avec Pierre, prieur de l'Eglise de Tarentaise dans un différent survenu entre Humbert de Beaufort, prieur de Chamonix, et les fils de Guillaume Botelier de Sallanches, au sujet d'un fief dans la vallée du Lac.⁴⁰

Nous connaissons JACQUES I^{er} d'AMAYSSIN, par une donation du 22 mai 1253 faite, par le comte Amédée IV, au prieuré du Bourget, donation où il figure comme témoin, et par une transaction qu'il fait avec Pierre de Chavelle en 1255. Il est témoin à une vente en 1258.⁴¹ D'après le Gallia Christiana, il vivait encore en 1261.

VII. — ANTHELME DE FAVERGES (1263-1276), qui lui suc-

(36) Arch. de Gyez A 10b1700.

(37) Arch. de Tarnié.

(38) Arch. Dép. C. 3861, p. 64.

(39) GUICHENON, preuve 69.

(40) Regeste genevois p. 216, N° 875.

(41) Regeste genevois N° 903, p. 223.

cède, est d'une famille noble du voisinage. Il reçoit en 1263, un don de Jean de Cambis.

Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, avant de mourir, le 14 juillet 1270, au château de Sainte-Hélène, près Montmélan, fonde un service annuel à Tarnié pour le repos de son âme.⁴²

C'est pendant le gouvernement d'Anthelme de Faverges que le monastère de Tarnié fut détruit par un incendie. L'abbé adresse un appel à la charité des gentilshommes savoyens et leur fait connaître les ravages du feu qui a détruit le logis abbatial et une partie de l'église. Il expose que la pauvreté des religieux, ses frères, ne leur a pas permis d'élever des constructions plus somptueuses que celles qu'habitent les paysans de la contrée. Quelques blocs de pierre, un grossier ciment et des poutres non équarries sont les seuls matériaux qu'on y ait employés, les toits sont couverts de chaume. Cette humble demeure est maintenant en cendre.

Cette détresse touche le cœur de *Philippe, comte de Savoie*. Sa charte, datée de Chillon le lundi jour de l'Épiphanie 1273, nous fait connaître qu'il a appris l'incendie de Tarnié par le bruit public et que ce malheur n'est pas le premier du même genre, qui ait frappé l'abbaye. Il en est profondément affligé et la vivacité de ses regrets nous fait juger de l'étendue du désastre. Pour y porter remède, il ordonne à ses baillis de Savoie et du Viennois, à ses châtellains et à tous ses officiers publics de défendre les possessions et les biens des religieux comme les siens propres. Si l'on fait quelque injure aux moines ou qu'on leur cause quelque dommage, les dits officiers auront soin d'en exiger une prompte réparation.⁴³

L'incendie de Tarnié ne semble pas avoir eu des conséquences bien durables, car deux ans après, en 1275, l'abbé peut déjà acquérir à Gilly le domaine de Villars Rauchy qui

(42) GUICHENON, Preuve 59. — BLANCHARD : *Hist. d'Haute-combe*, p. 160.

(43) BURNIER, *Hist. de Tarnié*, p. 47-48, Doc. II.

devait plus tard être assez considérable. C'est le dernier acte connu de l'abbé de Faverges.

ANTHELME ALAMAND (1277-1305) ou mieux Nantelme d'Alavaud⁴⁴, ancien cellier de Tamié, devient abbé en 1277; et siège pendant vingt-huit ans. Il fait quelques acquisitions en 1294 et en 1303, il reçoit l'hommage d'*Aiméde de Planeyse*⁴⁵. En 1304, il donne en albergement, à Perret — Cotier de Tournon, deux arpents de terre en deça de Viseron, sur la grange de Jaquin de la Montaz⁴⁶.

VIII. — Avant lui et durant sa prélature, des donations nombreuses sont faites à Tamié. En 1271, *Thomas, seigneur de Menthon*, chevalier, fait son testament, le 4 des nones de mai, et laisse un don « à l'église de Tamiéys »⁴⁷. Plus tard, en février 1286, *Pierre Ribier* donne la « cote » située à Tournon sous la grange des moines.

Et voici encore de nouvelles générosités de la part de la famille des fondateurs. En 1273, le fils d'*Henri, seigneur de Chevron* se fait moine à Tamié et sans doute à cette occasion sa famille accorde de nouveaux bienfaits à l'abbaye qu'elle a fondée⁴⁸.

Deux ans plus tard, *Antoinette de Serraval*, épouse d'*Henri seigneur de Chevron* fonde une chapelle à Tamié, probablement sur le tombeau de son mari⁴⁹. Sa belle-fille, *Briancie de Menthon*, épouse d'*Humbert III de Chevron* fait pareillement un legs à Tamié en 1275⁵⁰.

Humbert III de Chevron, par son testament, fait à Chevron, le jour de la Saint-Vincent (21 janvier) 1276, donne à l'abbaye un pré, des champs situés à Mercury et une cer-

(44) *Allanoud dans le Grésivaudan*.

(45) Gallia Christ. XII Col. 726.

(46) Arch. de Tamié, liasse de 12 pièces.

(47) Arch. départ. (Hte-Savoie) F. 110 p. 41. — (5 bis) Arch. dép. 4861 p. 168.

(48) FORAS : *Armorial... de Savoie*.

(49) J. GARRIN : *Hist. de Chevron*, I, p. 126.

(50) J. GARRIN : *Hist. de Chevron*, I, p. 129.

taine somme. Il veut être enterré à Tamié, au tombeau de ses ancêtres⁵¹.

Tamié est en effet devenu le lieu de la sépulture de famille des seigneurs de Chevron, comme Hautecombe celui de la sépulture des comtes de Savoie.

IX. — A chaque génération, nous trouvons un nouveau témoignage de l'attachement pieux de cette famille pour Tamié⁵².

Les fondateurs Pierre, Guillaume et Aymard, leurs épouses et leurs enfants y sont enterrés.

Guillaume, le croisé de 1147, y veut dormir son dernier sommeil à côté de ses frères.

Probablement aussi, reposent à Tamié, les gendres de Guillaume, Améde 1^{er} et Humbert 1^{er} de Chevron-Villette et de Humbert II, bienfaiteur de l'abbaye en 1247.

Henri 1^{er} et son épouse Antoinette de Serraval ainsi que leur fils aîné, Briancie de Menthon et Humbert III ont d'avance marqué le même désir par leurs libéralités (1275, 1276).

Après eux viendront Humbert V, seigneur de Chevron, mort avant 1364, réclamant formellement sa sépulture à Tamié, au tombeau de ses prédécesseurs⁵³, puis Pierre 1^{er}, son fils qui, dans son testament du 29 octobre 1411, déclare sa volonté d'être enterré à Tamié et fait un don à l'abbaye⁵⁴ (+ en 1418).

Parfois cette sépulture du seigneur de Chevron à Tamié prenait un éclat inaccoutumé. Ce fut le cas de celle de Pierre II. Par son testament du 30 juillet 1428, il exprime le désir d'être enterré à Tamié, au tombeau de ses prédécesseurs, et indique les détails matériels de la cérémonie. Le luminaire comprendra quatre gros cierges de cire, pesant ensemble trois quintaux et deux cents torches de cire, pe-

(51) Arch. de Gyez, K 2 s. 1200. — *Hist. de Chevron*, II, p. 34.

(52) J. GARRIN : *Hist. de Chevron*, I, p. 122.

(53) J. GARRIN : *Hist. de Chevron*, I, p. 135.

(54) *Ibid.* p. 153.

sant chacune trois livres. Si les bannières, aux armes de Chevron, qui sont dans l'église de Tamié, sont déchirées ou détruites, son héritier universel « les fera restaurer ou remplacer et cela avant le jour de sa sépulture, afin que plus facilement on se ressouvienne de ses armes et de l'albergement de Chevron » (c'est-à-dire de la donation primitive faite par les seigneurs de Chevron).

L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Genève et de Maurienne, les abbés de Tamié et d'Hautecombe, avec tous les prêtres, prieurs et religieux qui se trouveront, depuis le Mont du Chat jusqu'au Saint-Bernard, seront convoqués à ses funérailles⁵⁵.

Le fils de Pierre II, Urbain I^{er}, seigneur de Chevron, dans son testament du 18 mars 1432, veut pareillement être enterré à Tamié⁵⁶.

Rolet de Chevron, frère de Pierre II et chef de la première branche cadette de Chevron-Villette, teste le 19 mai 1444 et veut être enterré à Tamié⁵⁷.

Catherine de Challant, épouse du seigneur Urbain I^{er}, morte avant le 1^{er} avril 1477, donne 100 florins à l'abbaye de Tamié⁵⁸.

André de Chevron, petit-neveu de Pierre II, teste le 7 juin 1482 et veut être enterré à Tamié⁵⁹.

C'est le dernier des Chevron dont l'abbaye reçut les restes.

Dès le début du xv^e siècle, les barons de Chevron éliront ailleurs leur sépulture.

Le baron Jean Annable, le 5 septembre 1522, veut être enterré dans sa chapelle de la paroisse d'Arvillard (sa mère était Francoise de Savoie-Arvillard), au lieu dit « en Croyseto », fondée sous les vocables des Saints Fabien, Sébastien et Roch. Son héritier y fera édifier une église, semblable à celle de Saint-Jean-Pied-Gautier, qui sera desservie par quatre franciscains, qui diront des messes et des prières

(55) J. GARIN : *Hist. de Chevron*, p. 155-156.

(56) Arch. de Gyez, F 6, d. 1400.

(57) De Foras : *Armorial*. — Arch. de Gyez, F 7, d. 1400.

(58) Arch. de Gyez, I 16, d. 1400.

(59) Arch. de Gyez, F 10, d. 1400.

chaque jour pour le repos de l'âme du testateur et de ses prédécesseurs⁶⁰.

L'héritier universel n'eut pas le loisir d'exécuter les volontés du défunt. C'était son frère Claude qui teste lui-même le 25 mars et déclare vouloir être enterré dans la chapelle fondée par ses ancêtres, dans l'église de Mercury.

Il s'agit de la chapelle Sainte-Catherine qu'a fondée et dotée en 1342, Philippine, veuve d'Hubert IV, et que le fils de cette même Philippine, Guillaume, chanoine de Besançon, a enrichi⁶¹.

Depuis lors, c'est dans l'église de Mercury, devant le grand autel, que la famille de Chevron fera sépulchurer ses membres.

Michel de Chevron teste le 28 février 1574 et veut être enterré devant le grand autel.

Sa femme teste le 10 mai 1575 et veut également dormir son dernier sommeil dans l'église de Mercury; à l'anniversaire de sa mort, une messe sera dite, à la chapelle Sainte-Catherine.

Le 2 avril 1640, Charlotte de Chabot, mère de Bernard de Chevron sera « ensevelie au vas des seigneurs de Chevron, dans l'église du dit lieu ».

Dans la même église aussi « a esté inhumé noble seigneur Constantin de Valpergue, baron de Chevron, le « 28 octobre 1678 »⁶².

Pourquoi, après avoir, pendant deux siècles et demi, élu leur sépulture à Tamié, les seigneurs de Chevron ne veulent-ils plus y être enterrés, pourquoi préférèrent-ils reposer dans l'église de Mercury? La raison la plus probable est que Tamié a perdu son ancienne ferveur. Les dons nombreux et importants qui lui ont été faits l'ont trop enrichi. Les moines peu à peu ont oublié leur austérité première et justifié une fois de plus la parole de l'Evangile « on ne peut servir deux maîtres : Dieu et l'argent ».

A partir du xiv^e siècle, la maison de Tamié, si sainte jusqu'alors, entre dans une période de décadence.

(60) J. GARIN : *Hist. de Chevron*, I, p. 169-170.

(61) *Hist. de Chevron*, II, p. 36.

(62) *Hist. de Chevron*, II, p. 508.